

# Plan de Protection de l'Atmosphère de la région ajaccienne

Réunion du 19 janvier 2016 - Ajaccio

Propositions de périmètres de PPA pour la région ajaccienne



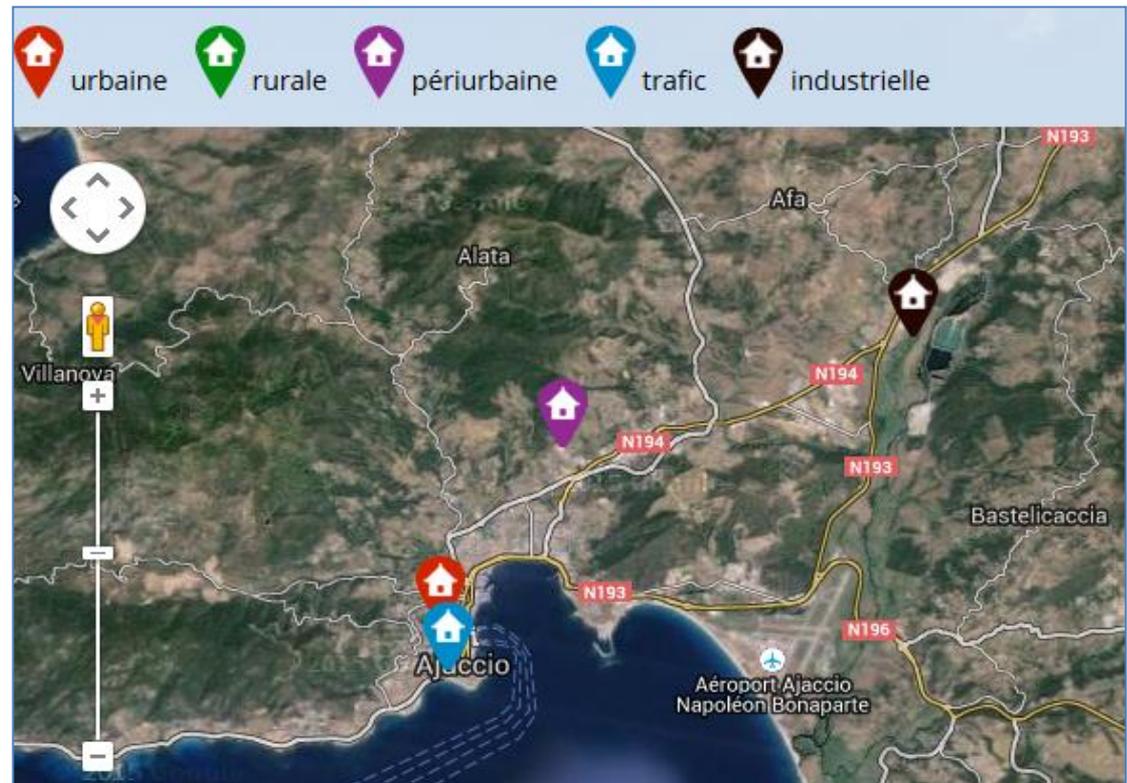
# La surveillance de la qualité de l'air sur la région ajaccienne (source : Qualitair Corse)



La surveillance de la qualité de l'air de la Corse est assurée par Qualitair Corse depuis le 17 octobre 2003.

4 stations permanentes :

- La Piataniccia ;
- Le Diamant ;
- Canetto ;
- La Sposata.



La surveillance réalisée par les 4 stations fixes sur la région ajaccienne est complétée par des moyens mobilisables sur ce territoire :

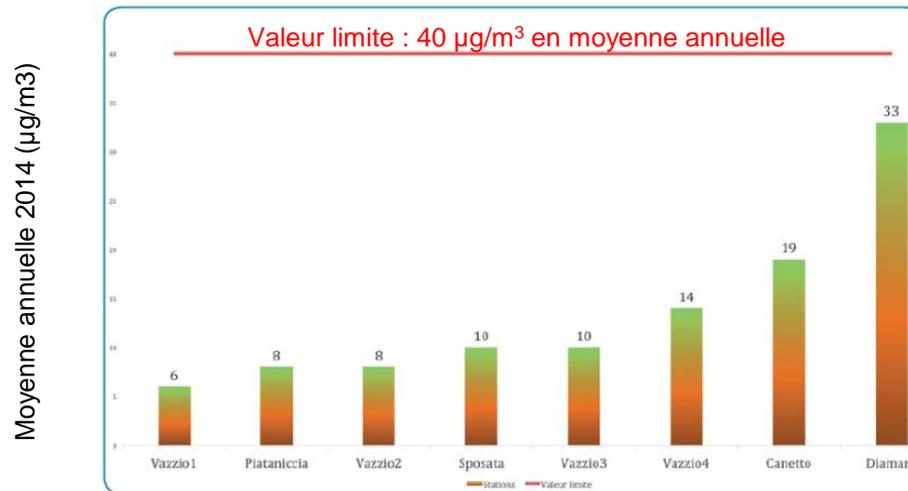
- une station mobile ;
- une armoire mobile;
- des échantillonneurs passifs et préleveurs dynamiques.



De plus, une **station rurale régionale** est gérée par Qualitair Corse : Venaco. Elle permet le suivi de l'exposition des écosystèmes et de la population à la pollution atmosphérique à l'échelle régionale. Elle assure le suivi des polluants suivants : NO<sub>x</sub>, O<sub>3</sub>, PM<sub>10</sub>.

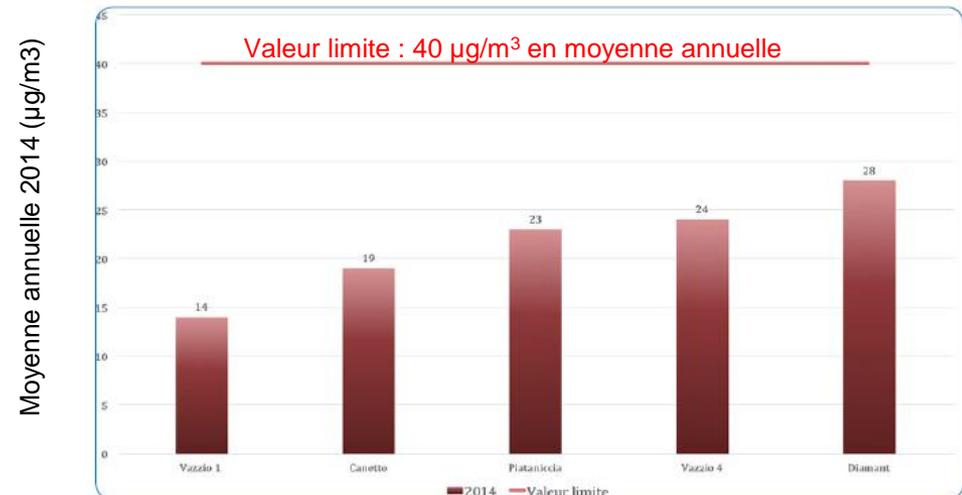


## Evolution du NO<sub>2</sub>

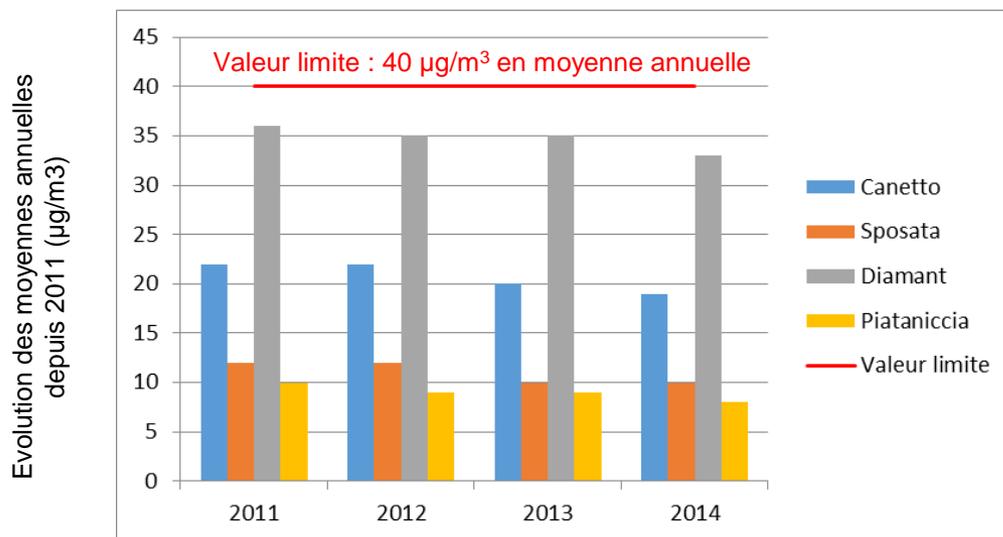


Conclusion :  
Pas de dépassement  
des valeurs limites  
réglementaires en NO<sub>2</sub>  
et en PM10 sur les  
stations fixes en 2014

## Evolution des PM10

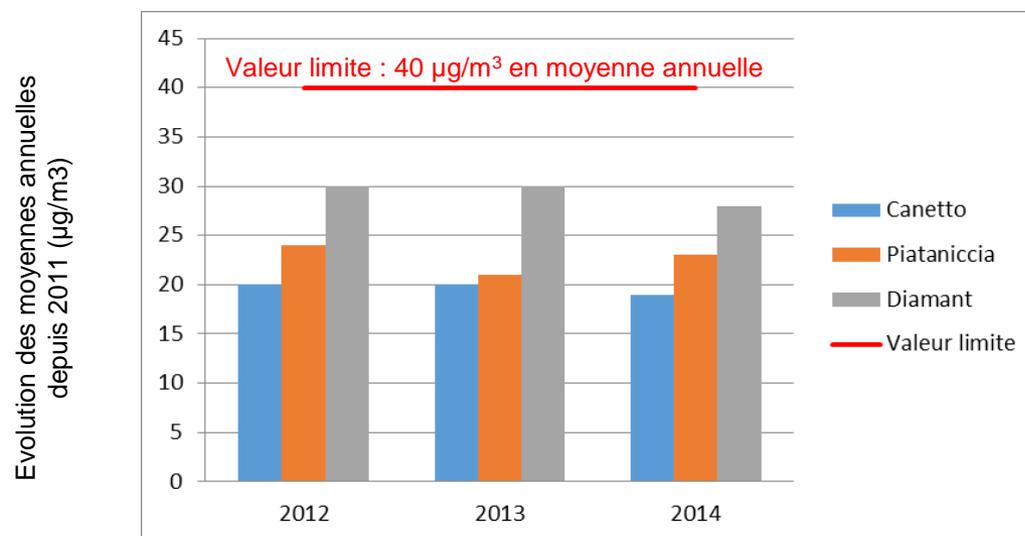


## Evolution du NO<sub>2</sub>

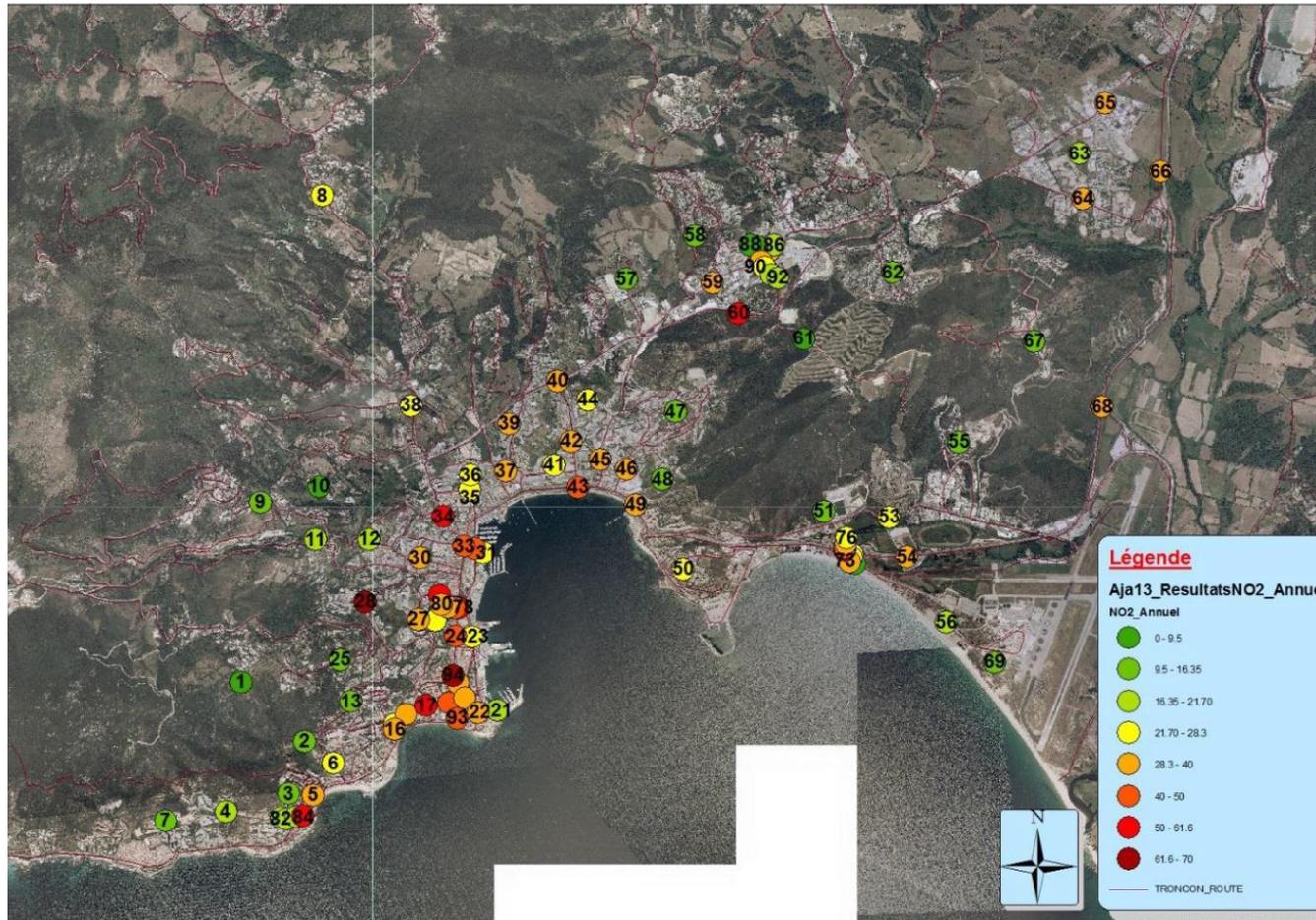


Conclusion :  
Pas de dépassement des valeurs limites réglementaires en NO<sub>2</sub> et en PM10 sur les stations fixes depuis 2011.

## Evolution des PM10



Des campagnes de mesure mobiles pour caractériser la pollution par le dioxyde d'azote. Etude menée en 2013 à l'aide d'échantillonneurs passifs, sur deux périodes été et hiver. Estimation de la moyenne annuelle (concentration exprimée en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ).



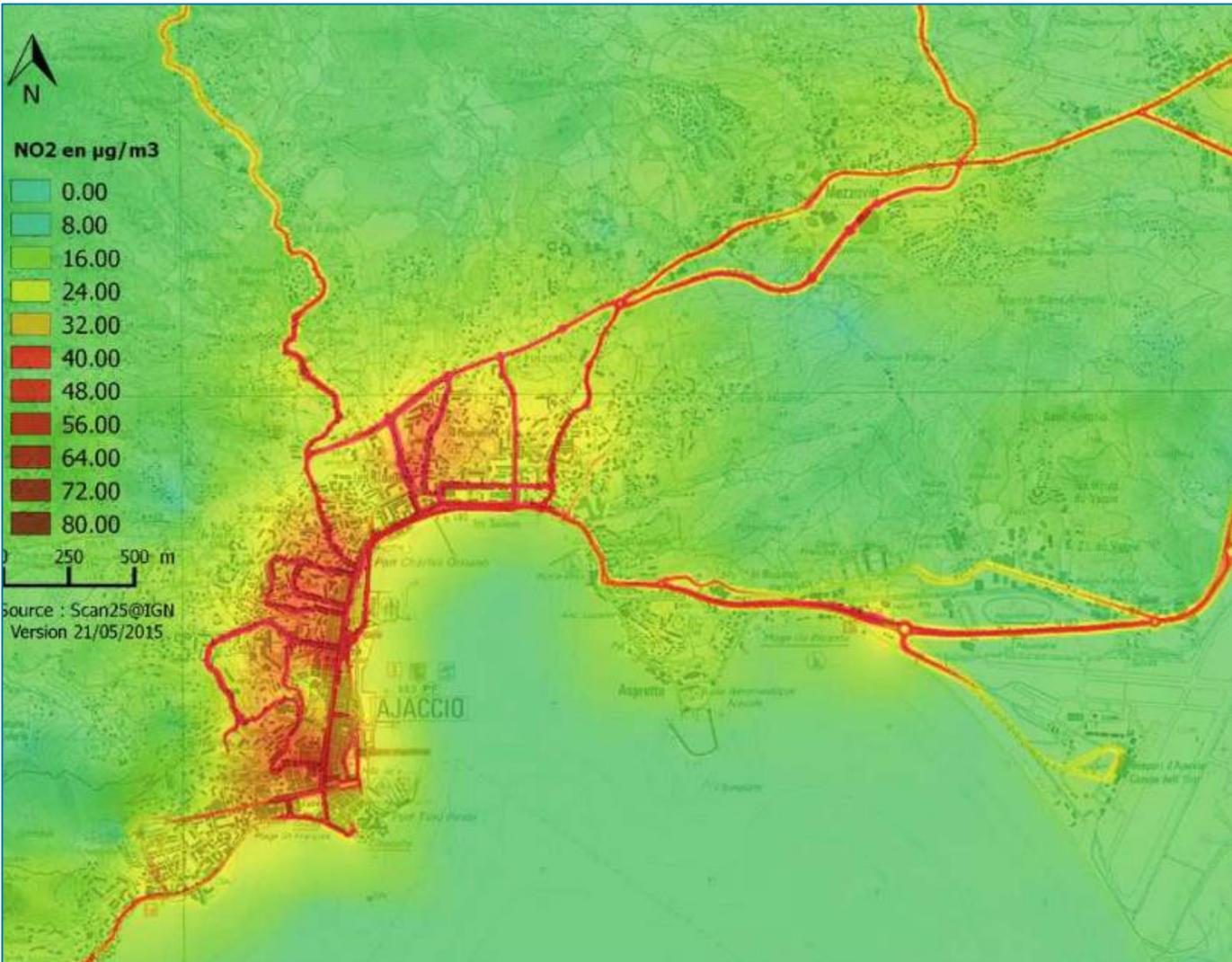
Source :  
Qualitair  
Corse

Zoom sur les sites pour lesquels la moyenne annuelle estimée en NO<sub>2</sub> est supérieure à la valeur limite.



Source :  
Qualitair  
Corse

# Modélisation de la pollution atmosphérique par le NO<sub>2</sub>



Source :  
Qualitair  
Corse

- Conclusion :
  - Pas de dépassement des valeurs limites ( $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne annuelle pour  $\text{NO}_2$  et  $\text{PM}_{10}$ ) sur les sites fixes ;
  - Les résultats de la modélisation réalisée à partir de mesures de 2013 montrent l'impact des activités anthropiques sur la qualité de l'air avec des potentiels dépassements de la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote ( $\text{NO}_2$ ) le long des filaires sur l'agglomération ajaccienne. **Les valeurs moyennes annuelles maximales estimées à partir des campagnes de mesure en 2013 sont relevées essentiellement dans le centre-ville d'Ajaccio.**
  - **Le risque de dépassement de la valeur limite annuelle du  $\text{NO}_2$  sur Ajaccio entraîne aujourd'hui la nécessité d'un plan d'actions sur la région d'Ajaccio.**

# Pourquoi un plan de protection de l'atmosphère ?



- Les plans de protection de l'atmosphère doivent être élaborés dans trois cas de figure différents :
  - la zone connaît des dépassements des valeurs limites et/ou valeurs cibles de la qualité de l'air ;
  - la zone risque de connaître des dépassements ;
  - la zone englobe une ou plusieurs agglomérations de plus de 250 000 habitants.
- Dans la région d'Ajaccio, l'une au moins de ces trois conditions est remplie : **la zone risque de connaître des dépassements de valeurs de qualité de l'air.**

- Un plan de protection de l'atmosphère est un plan d'actions arrêté par l'Etat :
  - construit collectivement et de façon participative ;
  - objectif : réduire les émissions de polluants atmosphériques pour maintenir ou ramener durablement dans le périmètre les concentrations en NO<sub>2</sub> à des niveaux inférieurs aux valeurs limites ;
  - et pour définir des mesures d'urgence à mettre en œuvre lors des pics de pollution.
- Chaque action :
  - est encadrée fonctionnellement (qui pilote, avec qui, avec quels moyens) et temporellement;
  - sa mise en œuvre est suivie via des indicateurs.

# Quel périmètre pour le PPA de la région ajaccienne ?



## Article R222-20 du code de l'environnement :

« Le préfet élabore le plan de protection de l'atmosphère et définit le périmètre à l'intérieur duquel s'appliquent les mesures mentionnées à l'article R. 222-18. Lorsque ce plan a pour objet l'une des zones mentionnées dans l'article R. 222-13, le préfet délimite le périmètre pertinent, en tenant compte, notamment, de l'inventaire des sources d'émission des substances polluantes et de leur localisation, des phénomènes de diffusion et de déplacement des substances polluantes et des conditions topographiques. »

## **Prise en compte des différents paramètres :**

- Sources industrielles potentiellement présentes à distance de la commune devant réaliser son PPA,
- Interconnexions entre les différentes communes et communautés d'agglomération ou de communes,
- Interactions avec les outils de planification territoriale (PDU, SCoT, PCET, ...),
- Présence de bassins de vie, etc...

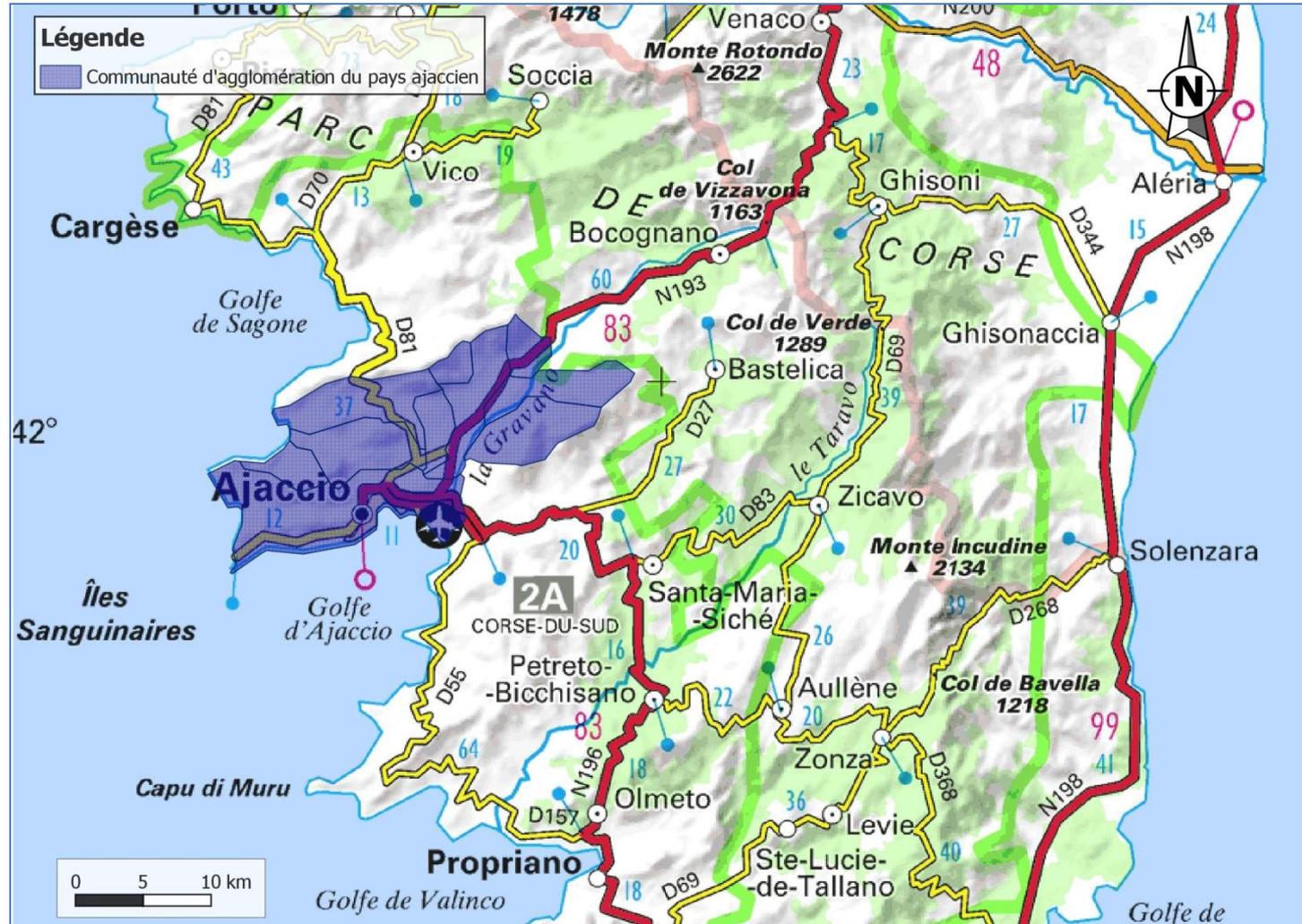
**But :** Mettre en œuvre le PPA dans un périmètre favorisant son efficacité

## Scénario 1 : Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA)

Elle regroupe **10 communes** pour une population d'environ **80 745 habitants** (INSEE,2012). La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien a, entre autres compétences, la charge des politiques liées à la mobilité et aux transports.

Communauté d'agglomération du pays ajaccien
Ajaccio
Afa
Alata
Appietto
Cuttoli-Corticchiato
Peri
Sarrola-Carcopino
Tavaco
Valle-di-Mezzana
Villanova

# Quel périmètre pour le PPA de la région ajaccienne ? – Scénario 1



## Scénario 2 : Aire du Grand Ajaccio.

L'Aire du Grand Ajaccio est définie selon l'arrêté préfectoral relatif à la mise en œuvre d'information et d'alerte du public en cas de pointe de pollution atmosphérique. Dans l'arrêté préfectoral, cette zone regroupe **18 communes et la partie littorale de 4 communes.**

**Dans le cadre du PPA, la proposition est de prendre en compte intégralement les 22 communes** soit une population d'environ **95 075 habitants** (INSEE,2012).

Aire du Grand Ajaccio	
CAPA	Tavera
	Bocognano)
Albitreccia	Ucciani
Coti-Chiavari	Carbuccia
Grosseto-Prugna	Vero
Pietrosella	
	Bastelicaccia
	Cauro
	Eccica-Suarella



### Scénario 3 : Aire Urbaine d’Ajaccio 2010.

Selon l’INSEE, une aire urbaine est un ensemble de communes, d’un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. L’aire urbaine d’Ajaccio compte **46 communes** pour une population d’environ **98 131 habitants** (INSEE,2012).

Aire urbaine d'Ajaccio		
CAPA	Bastelicaccia	Rezza
CC de Haute Vallée de la Gravona	Cauro	Sant-Andréa-d'Orcino
	Eccica-Suarella	Ambiegna
Albitreccia	Ocana	Arro
Coti-Chiavari	Tolla	Azzana
Grosseto-Prugna		Calcatoggio
Pietrosella	Forciolo	Cannelle
Azilone-Ampaza	Zigliara	Rosazia
Campo	Argiusta-Moriccio	Salice
Cardo-Torgia		Sari-d'Orcino
Quasquara		Guagno
Santa-Maria-Siché		Lopigna
Urbalaccone		Poggiolo
		Rezza
		Sant-Andréa-d'Orcino



## Scénario 4 : CAPA, CC des vallées Prunelli et de la Gravona + CC de la Piève d’Ornano et du Taravu ou Réforme Territoriale 2017

Cette zone qui correspond à la délimitation proposée dans le schéma présenté le 15 octobre 2015, dans la cadre de la réforme territoriale (nouvelle organisation territoriale de la République –NOTRe-).

Elle regroupe **48 communes** pour une population d’environ **100 046 habitants** (INSEE,2012).

### Communauté d’agglomération du pays ajaccien et des vallées du Prunelli et de la Gravona et la CC de la Piève de l’Ornano et du Taravu

Projet de Communauté d’agglomération du pays ajaccien et des vallées du Prunelli et de la Gravona (réforme 2017)

Projet de Communauté de communes de la Piève de l’Ornano et du Taravu (réforme 2017)



## Scénario 5 : Unité Urbaine d'Ajaccio 2010.

Selon l'INSEE, la notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. L'unité urbaine d'Ajaccio 2010 forme une « ville isolée », c'est-à-dire ne présentant pas de continuité urbaine avec des communes limitrophes. Elle est centrée sur la **ville d'Ajaccio** pour une population d'environ **66 245 habitants**

*(INSEE,2012).*

**NON RETENU CAR PERIMETRE TROP RESTREINT**

# Quel périmètre pour le PPA de la région ajaccienne ?

**Scénario 1 :**  
**« COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS AJACCIEN »**



**Scénario 2 :**  
**« AIRE DU GRAND AJACCIO »**



**Scénario 3 :**  
**« AIRE URBAINE D'AJACCIO »**



**Scénario 4 :**  
**« REFORME TERRITORIALE 2017 »**



# Analyses des périmètres proposés

## Les sources d'émissions

### 1 - Les sources industrielles



- Selon le registre des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) :

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	CAPA	Aire du Grand Ajaccio	Aire urbaine d'Ajaccio	Réforme Territoriale 2017
nombre d'ICPE	36	41	43	43
dont carrières et activités de concassage, broyage ou enrobage	9	11	13	13

Ces activités de concassage, broyage ou enrobage sont fortement émettrices de poussières.

**En agrandissant le territoire de mise en œuvre du PPA, on n'augmente pas significativement le nombre d'ICPE prises en compte, notamment entre le scénario 2 et les scénarios 3 et 4.**

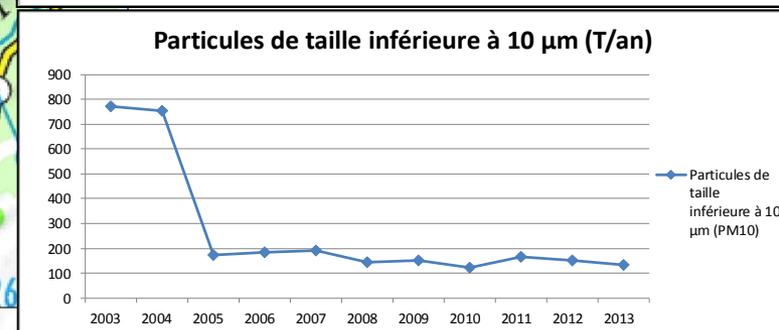
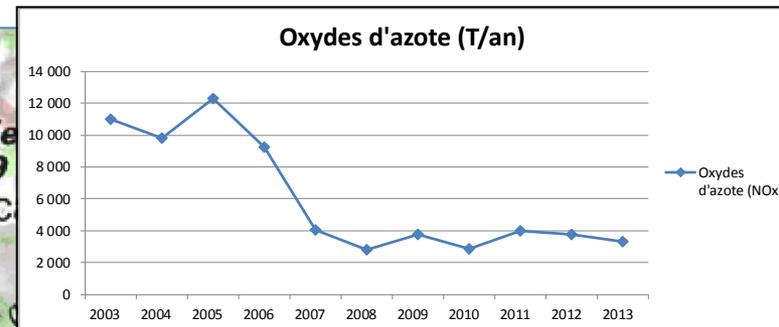
# Les sources d'émission

## les sources industrielles : zoom sur la centrale du Vaggio

### Selon le registre de l'IREP :

les principales émissions polluantes atmosphériques d'origine industrielle recensées sur la zone proviennent de la centrale thermique du VAZZIO.

Évolution des émissions annuelles de la centrale thermique du Vaggio



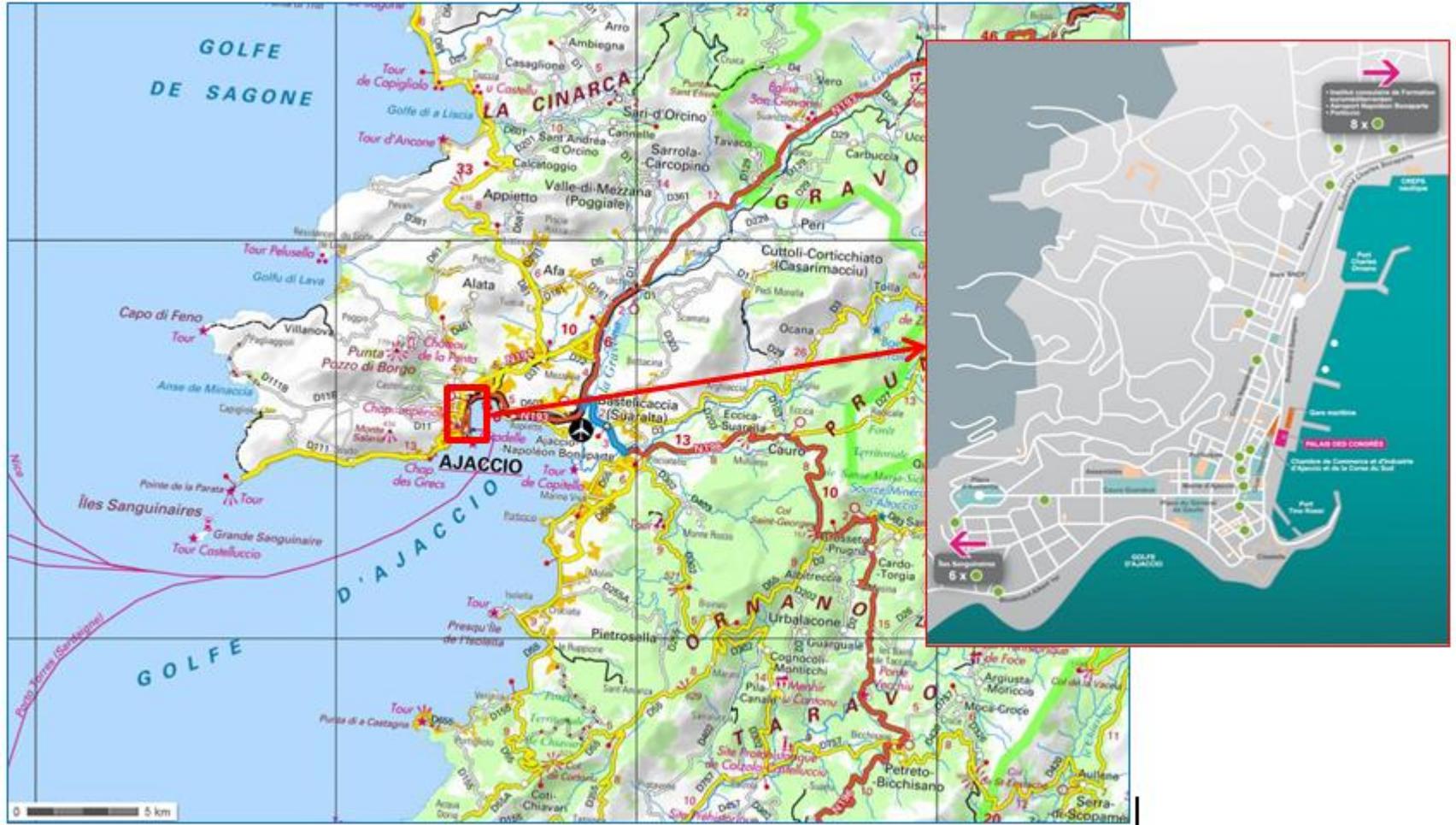
# Analyses des périmètres proposés Les sources d'émissions

## 2 - Les sources maritimes



# Les sources d'émission

## les sources maritimes



Le port d'Ajaccio : **deuxième port** de l'île pour le nombre de passagers.

Le port situé en **centre-ville** : les **émissions portuaires** viennent s'ajouter à la pollution de fond urbaine.

Le **trafic global passager** : 1 016 645 passagers en 2014 en repli de 4 % par rapport à 2013.

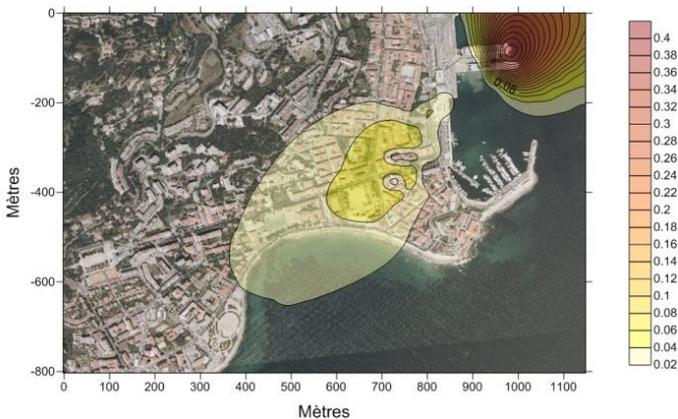
+ **les croisières**, avec plus de 598 000 passagers en 2014. Ajaccio est le premier port croisiériste de Corse (78,5 % du trafic de passagers).

Le trafic routier lié à l'activité du port maritime de d'Ajaccio concerne le trafic sur le port même (transit des véhicules chargés sur les navires) et le trafic sur la ville d'Ajaccio (mouvement touristique).

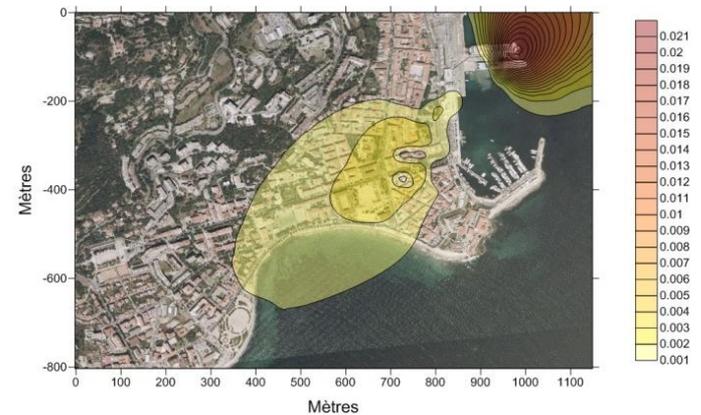
# Les sources d'émission les sources maritimes

- Etude menée par Qualitair Corse : modélisation des concentrations en NOx et PM10 issues de l'activité portuaire en juillet et août 2012

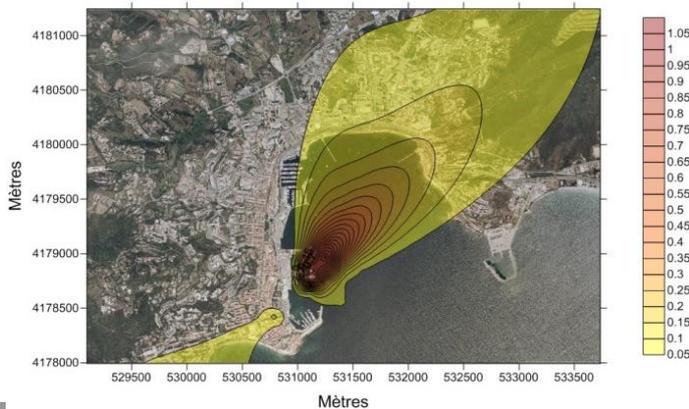
Dispersion des NOx  
À l'échelle du centre-ville



Dispersion des PM10  
À l'échelle du centre-ville

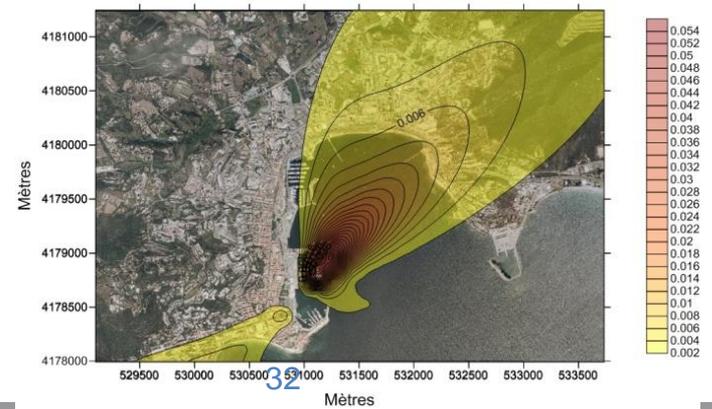


À l'échelle d'Ajaccio



Source :  
Qualitair  
Corse

À l'échelle d'Ajaccio



Les travaux de Qualitair Corse montrent que les panaches liés à l'activité portuaire peuvent avoir des impacts sur les quartiers nord-nord-est d'Ajaccio, en particulier Petralba et Aspretto.

Il est prévu dans le plan de stratégie de la CCI2A de transférer le fret et les rouliers mixtes sur le site de Saint-Joseph, ce qui permettrait de libérer le centre-ville des trafics lourds.

# Analyses des périmètres proposés

## Les sources d'émissions

### 3 - Les sources routières



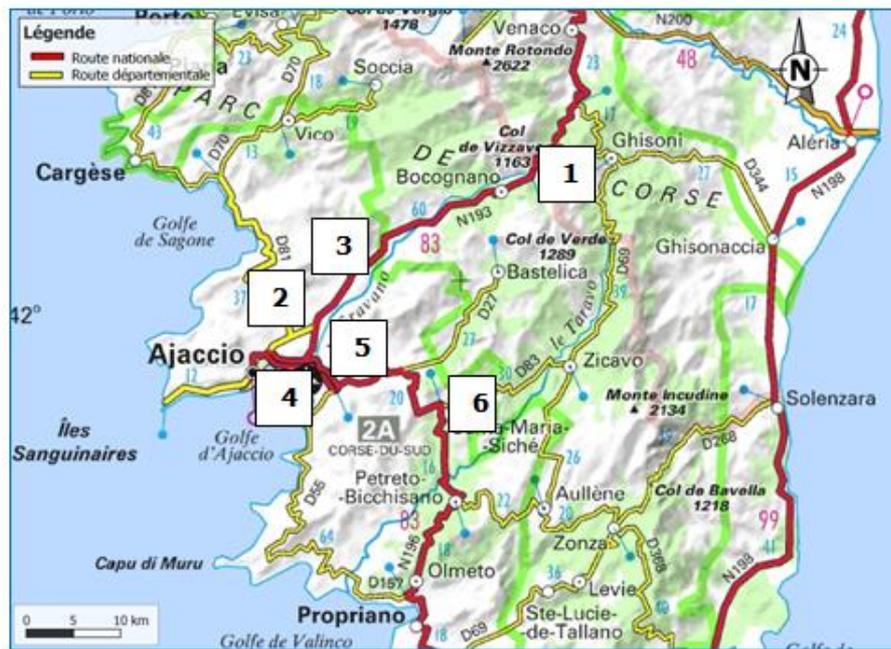
Le réseau de transports en commun assez peu développé.  
Grande utilisation des véhicules particuliers.

Les données fiables de comptage routier présentant l'évolution sur les dix dernières années concernent la route territoriale **RT 20** (ex. RN 193) et **RT 40** (ex RN 196). (Source ORTC).

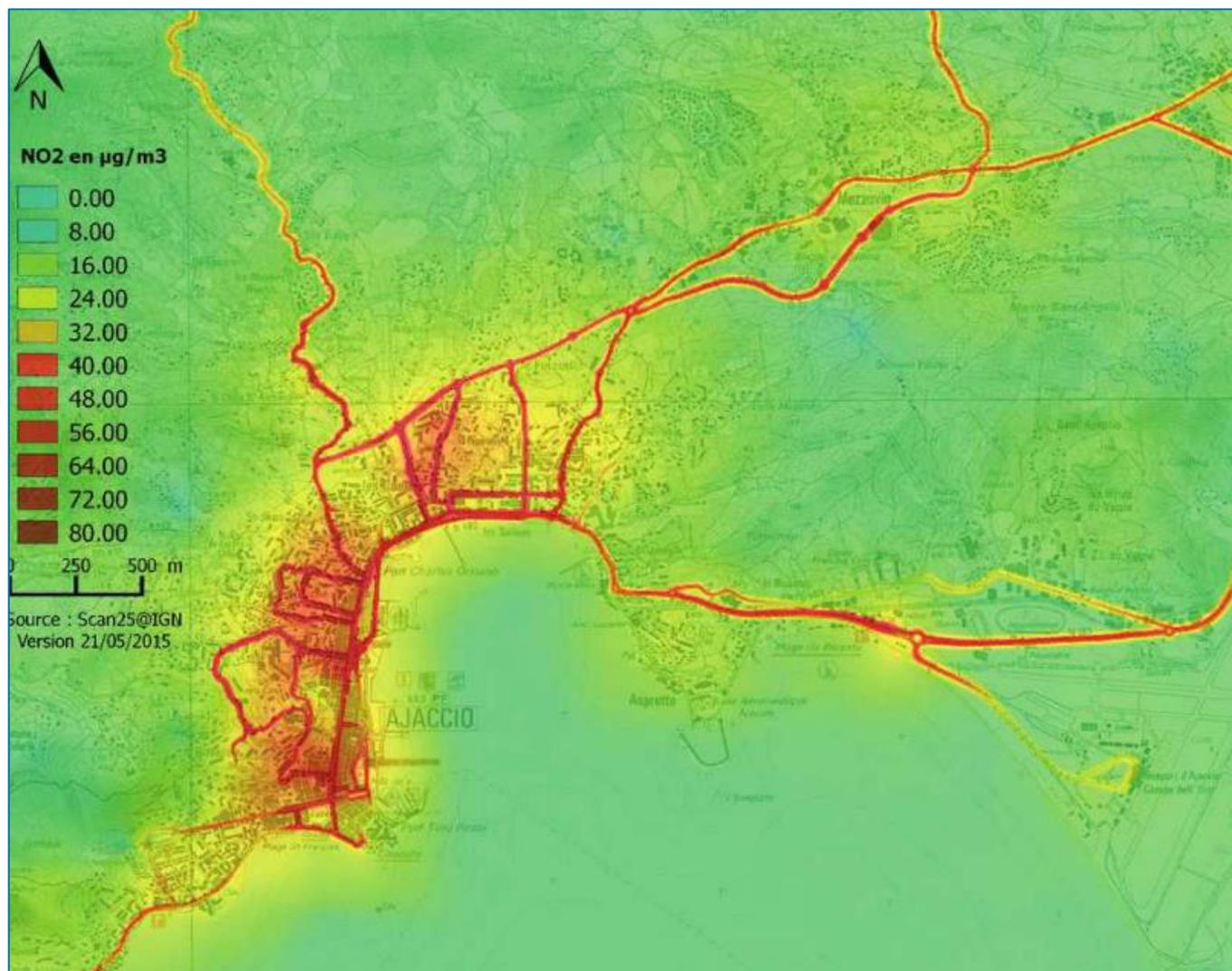
**Une augmentation de 10 à 20 % du trafic routier sur la période 2005-2014 est globalement observée sur ces axes routiers ; une baisse est observée sur le comptage de Bastelicaccia (source : ORTC).**

# Les sources d'émission les sources routières

TMJA 2014 en véhicules par jour	
<b>1. Bocognano Vizzavona</b>	2 796
<b>2. Sarrola Baleone</b>	21 585
<b>3. Sarrola Carcopino</b>	11 199
<b>4. Ajaccio Aéroport</b>	30 955
<b>5. Bastelicaccia</b>	25 956
<b>6. Grosseto*</b>	3 878



**Trafic important sur les filaires qui se traduit par une pollution atmosphérique plus élevée**



Impact visible  
sur le niveau  
de  
concentration  
en  $\text{NO}_2$  le  
long des  
axes de  
circulation  
avec  
dépassement  
potentiel de  
la valeur  
limite en  $\text{NO}_2$

Source :  
Qualitair  
Corse

Source : Qualitair Corse

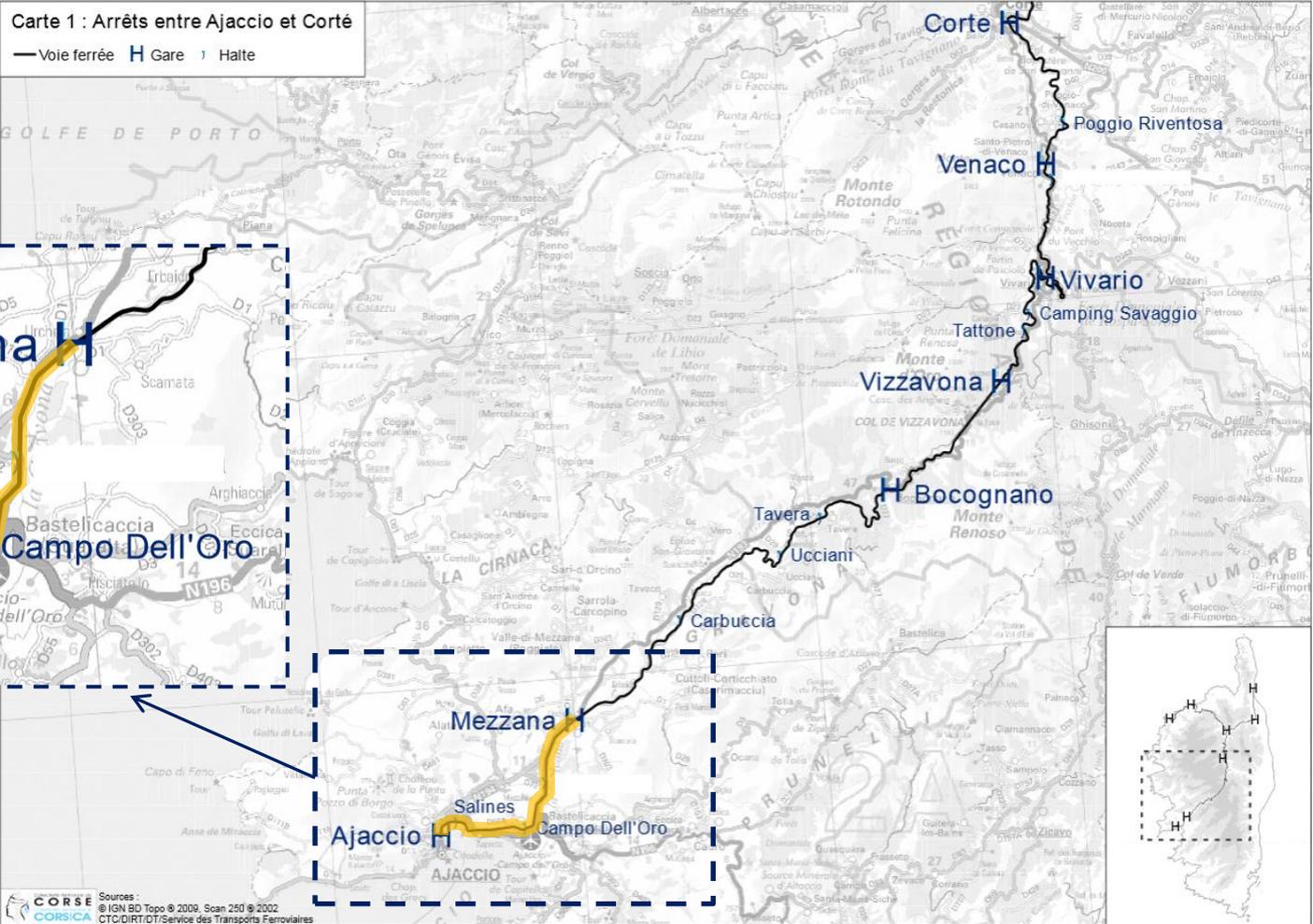
# Analyses des périmètres proposés

## Les sources d'émissions

### 4 - Les sources ferroviaires



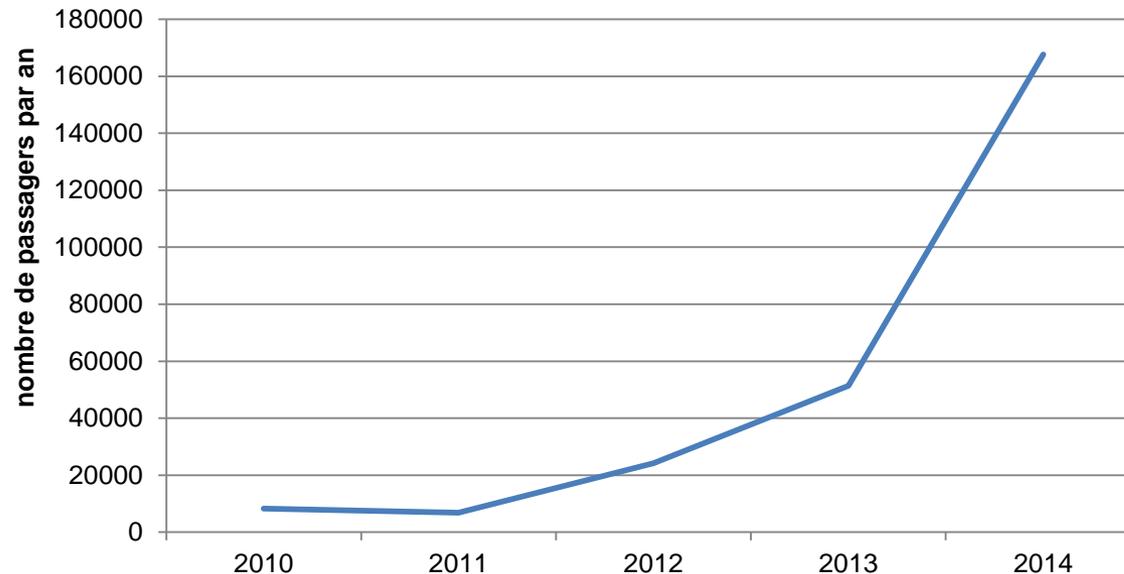
# Les sources d'émission les sources ferroviaires



Secteur périurbain  
d'Ajaccio (desserte  
suburbaine Ajaccio –  
Mezzana – Ajaccio)

**Evolution annuelle du nombre de passagers sur  
le chemin de fer - desserte suburbaine d'Ajaccio**

Source : ORTC



Impact sur la qualité de l'air possible :

- Motrices : diesel
- Le train permet de transporter un grand nombre de voyageurs pour des émissions atmosphériques moins importantes que le nombre de voitures nécessaires au transport du même nombre de voyageurs.

# Analyses des périmètres proposés

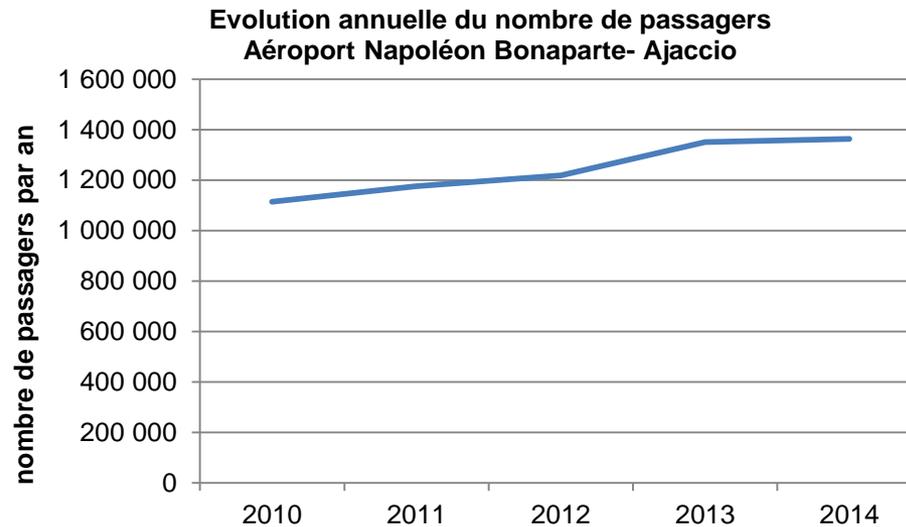
## Les sources d'émissions

### 5 - Les sources aéroportuaires





- Evolution annuelle du nombre de passagers :



Source :  
ORTC

- Impact des avions au sol => temps de roulage, décollage et atterrissage ;
- Impact des déplacements des engins et des moteurs auxiliaires de puissance.

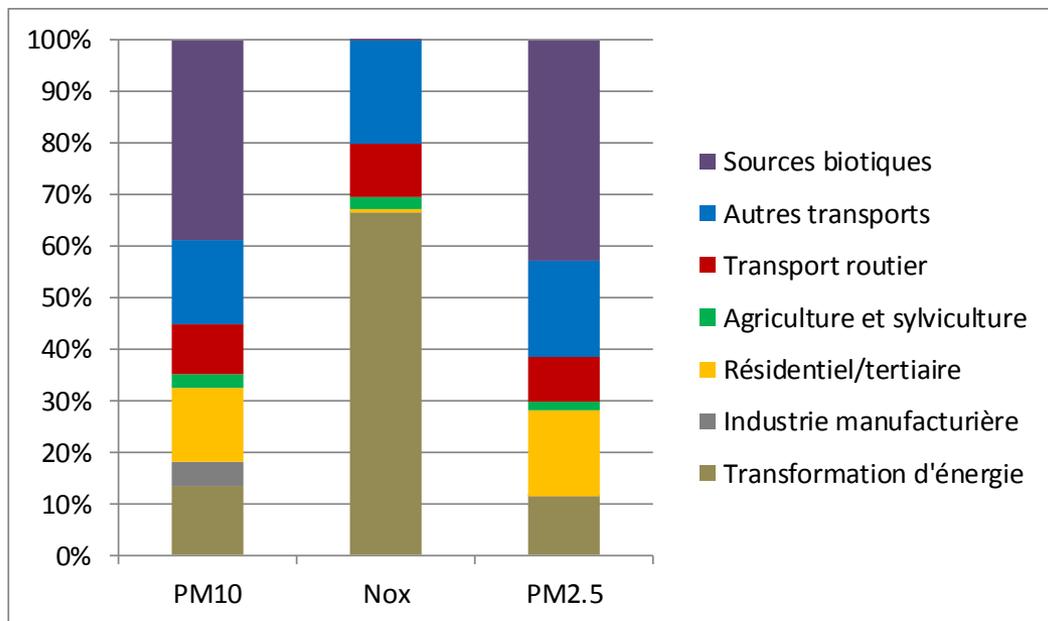
# Analyses des périmètres proposés Les sources d'émissions

## 6 – L'inventaire EMEP



Un cadastre des émissions sur la région Corse n'est pas établi. Il est en cours d'élaboration par Qualitair Corse.

Des informations sont disponibles à l'échelle du département via l'inventaire des émissions réalisé par le CITEPA en 2005.



Les émissions les plus importantes en oxydes d'azote sont issues du secteur « transformation d'énergie » (67 %).

Les émissions en particules (PM10 et PM2,5) sont issues (hors sources biotiques) des autres transports, du secteur « résidentiel/tertiaire » et du secteur « transformation d'énergie ».

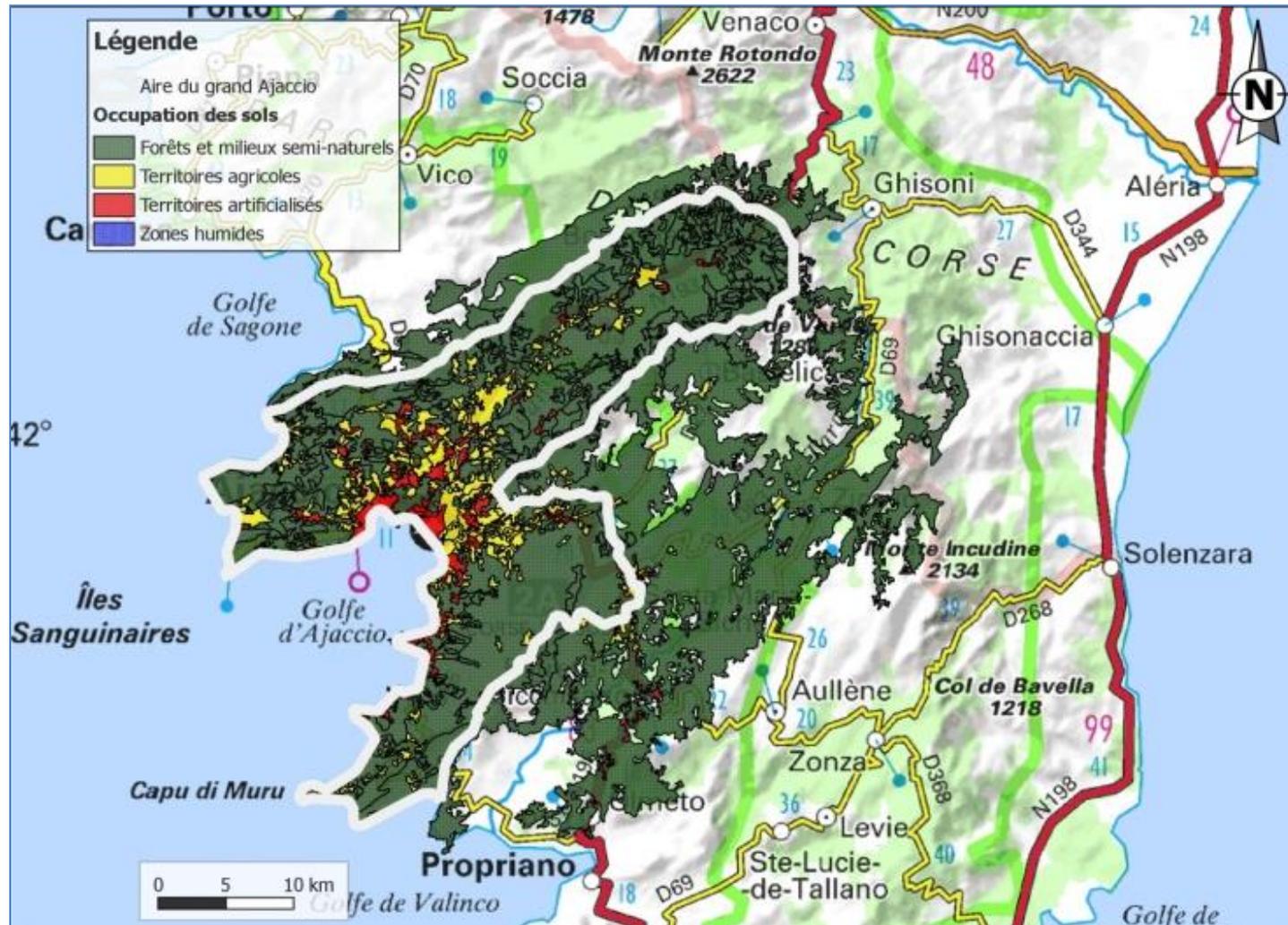
Le secteur du transport routier contribue à hauteur de 10 % aux émissions totales en NOx et de particules.

# Analyses des périmètres proposés L'occupation du sol

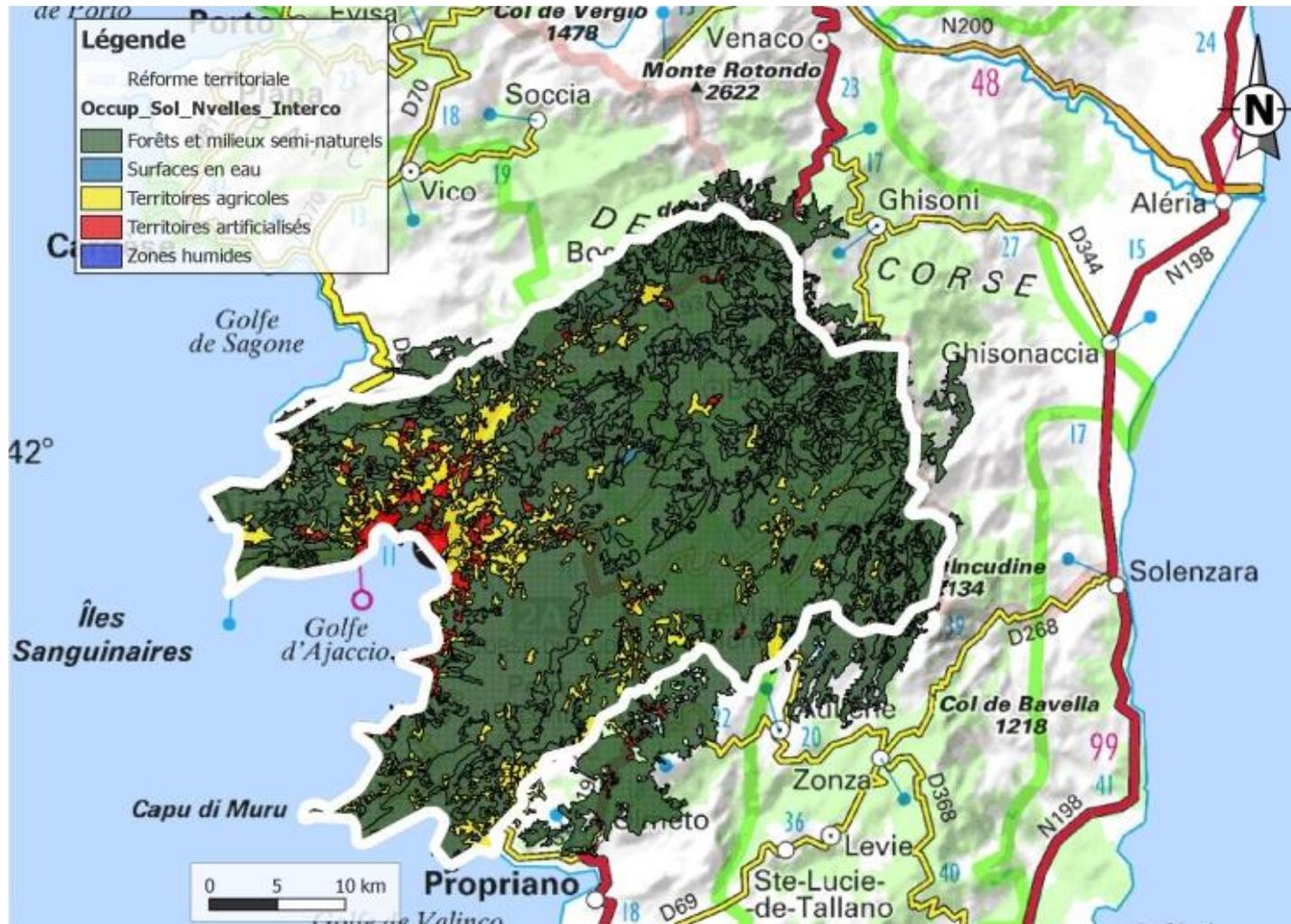
(source : Corine Land Cover, 2006)











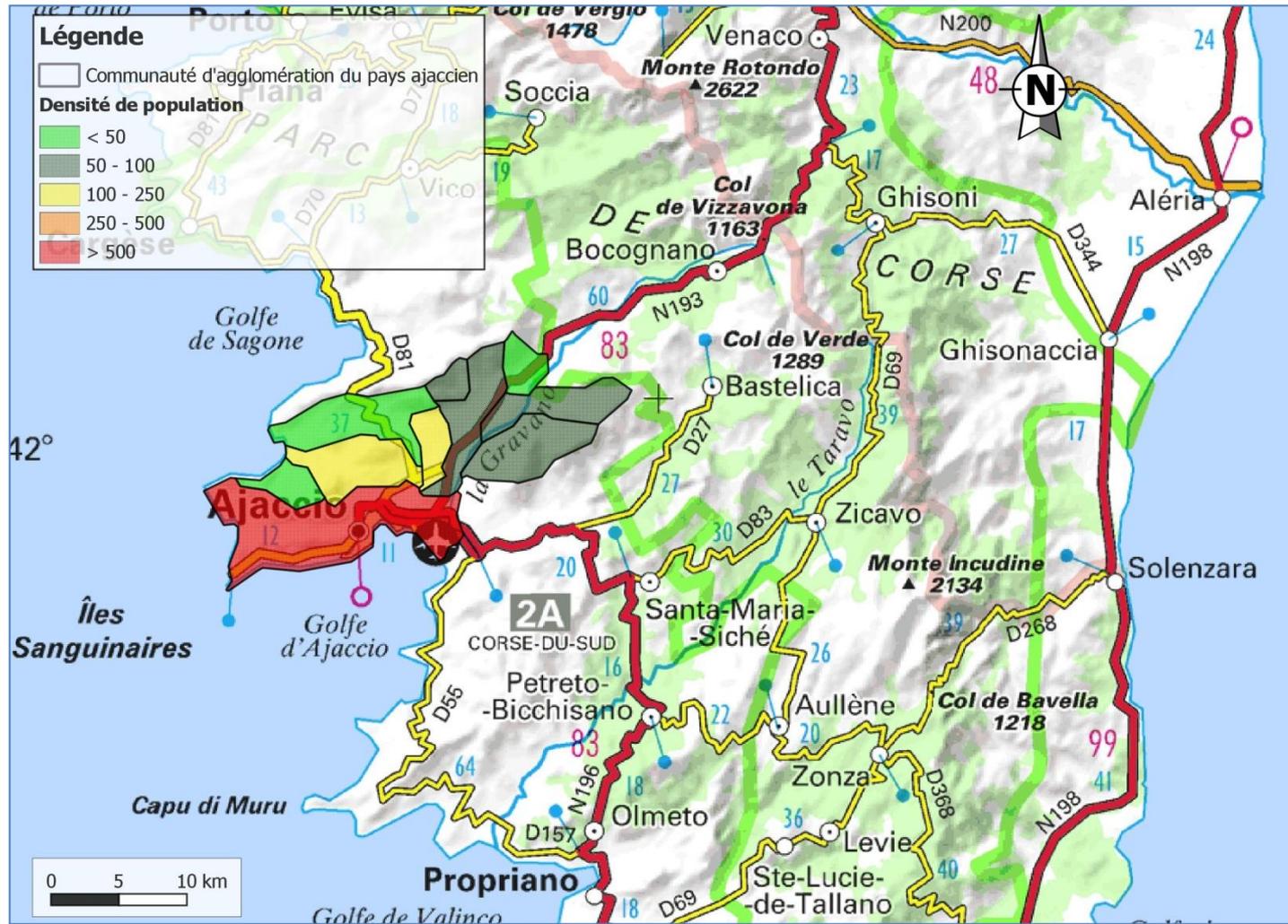
Les surfaces artificialisées qui regroupent les activités anthropiques et la population se concentrent principalement au niveau de la Communauté d'Agglomération du pays ajaccien (9 % du territoire), puis de l'aire du grand Ajaccio (6 %), de l'aire urbaine d'Ajaccio (4 %) et enfin le périmètre « réforme territoriale » (scénario 4).

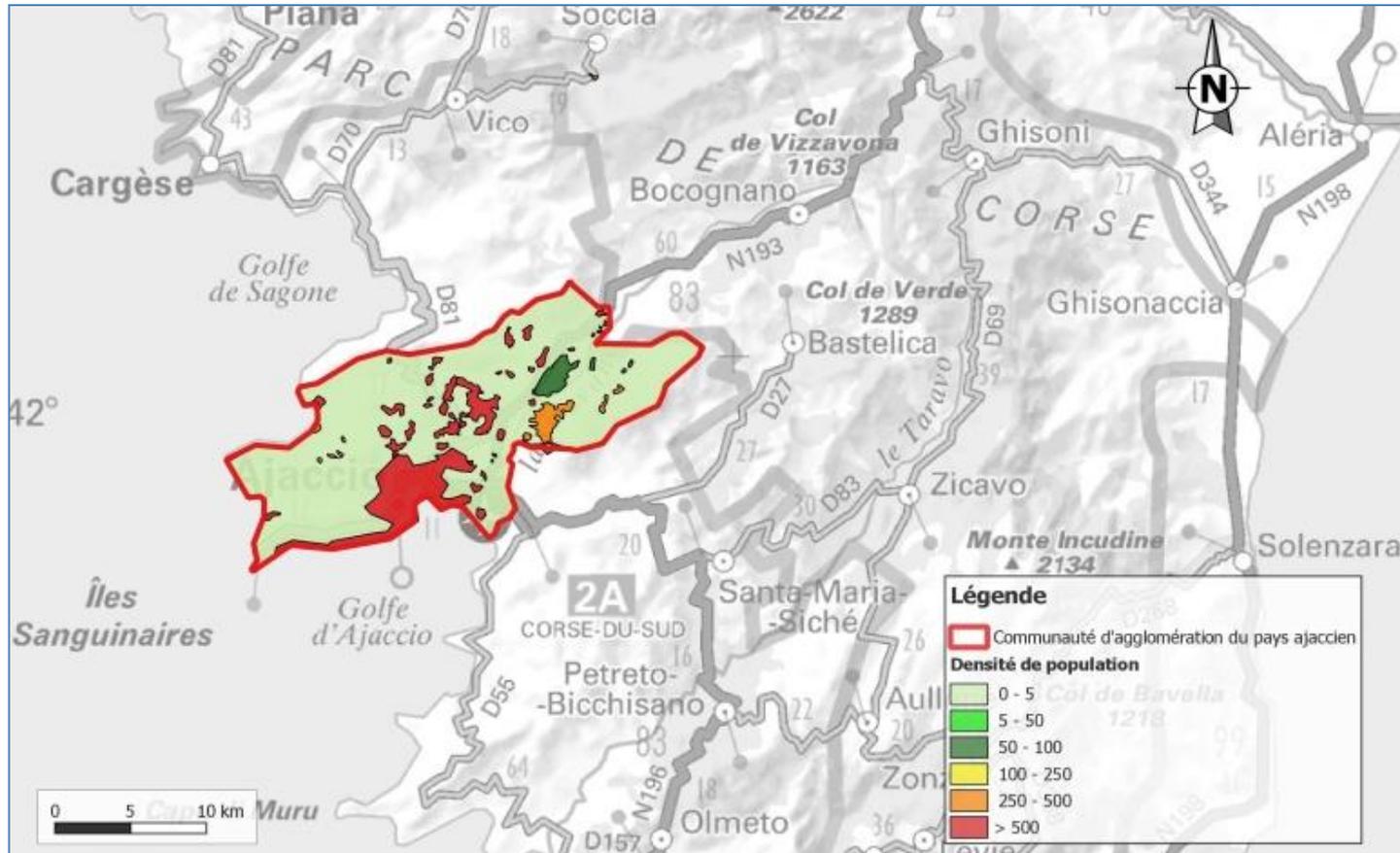
La majeure partie des territoires considérés est composée de forêts et milieux semi-naturels.

# Analyses des périmètres proposés Étude des populations

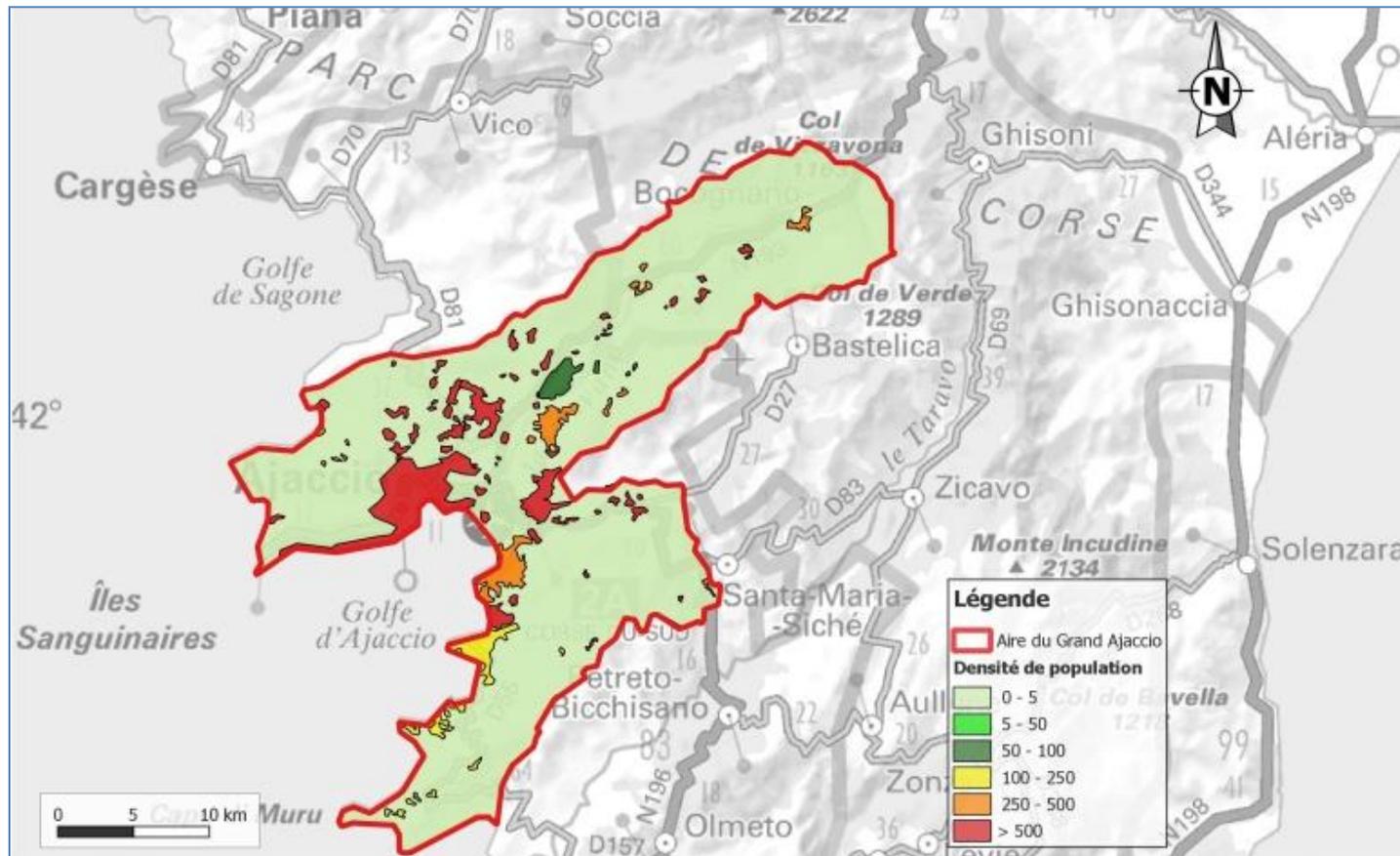
(Source : INSEE 2012)



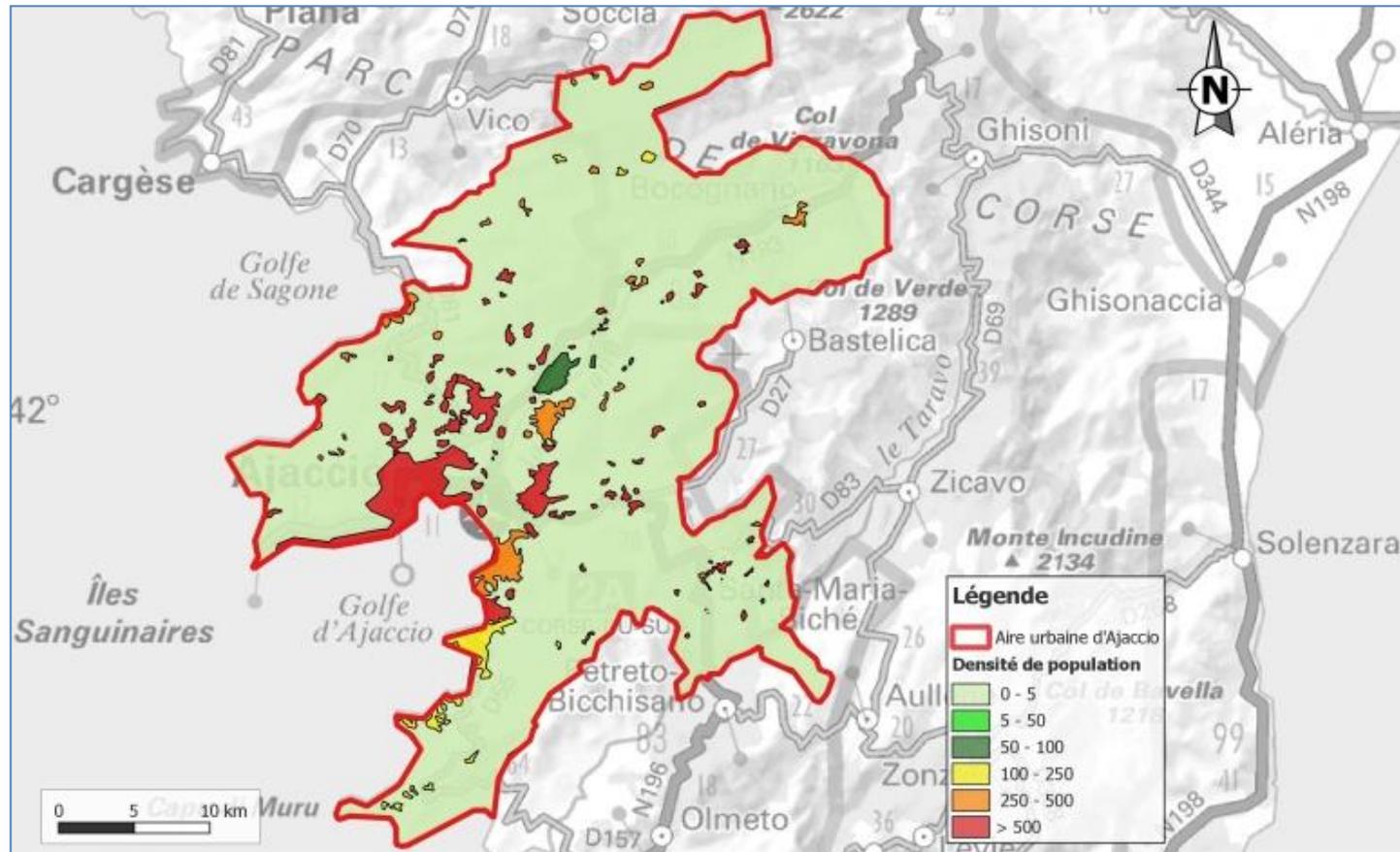


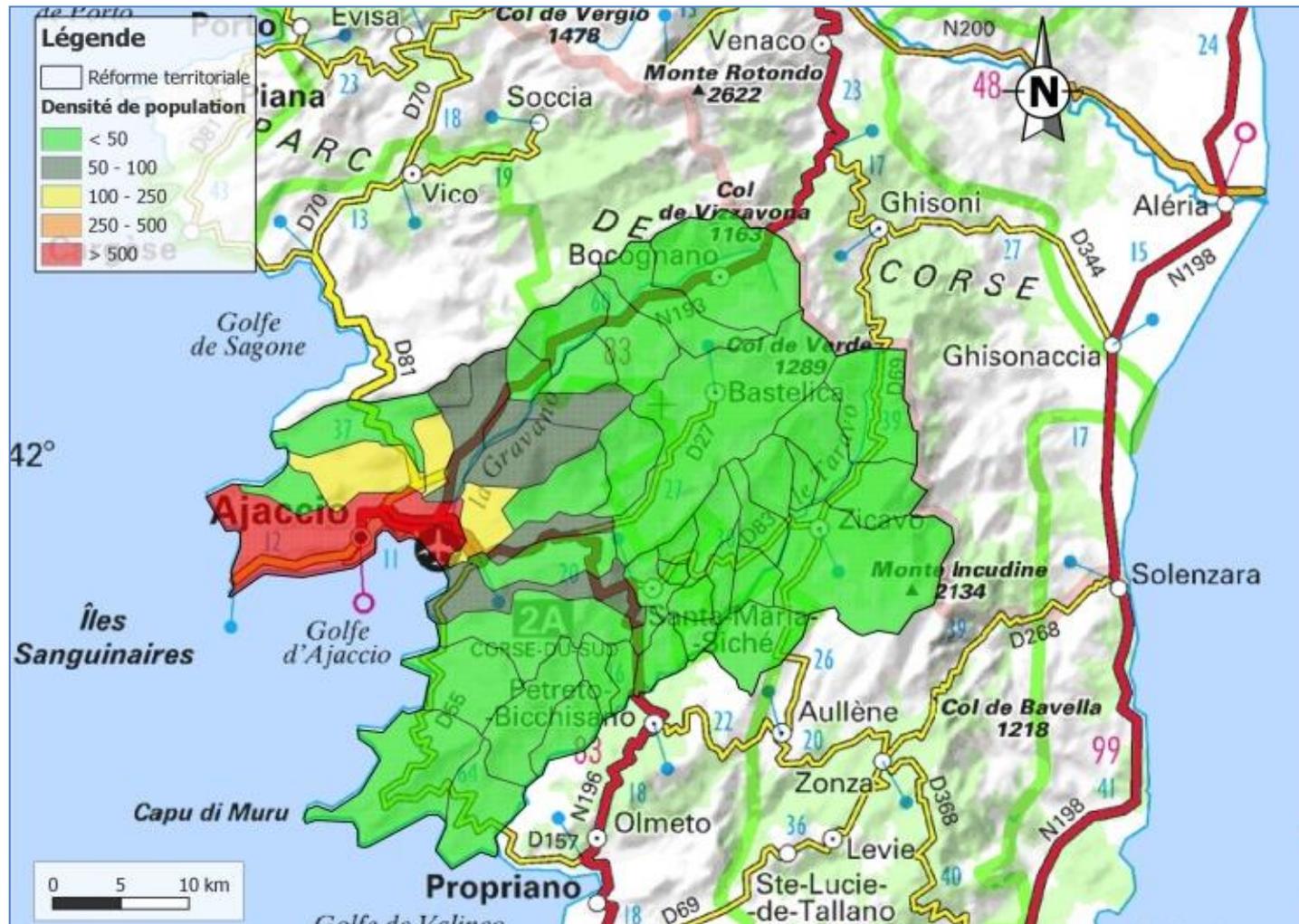


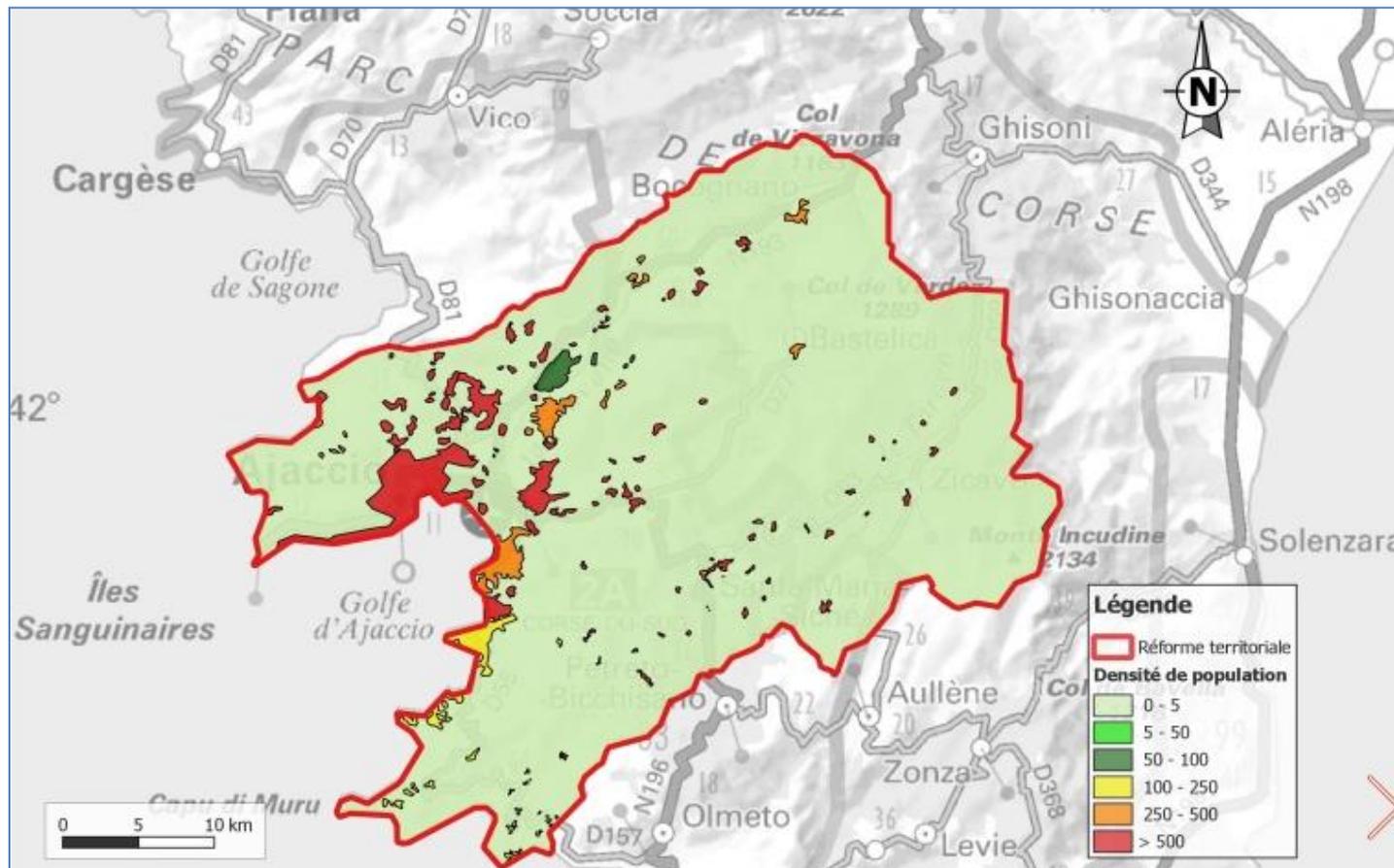


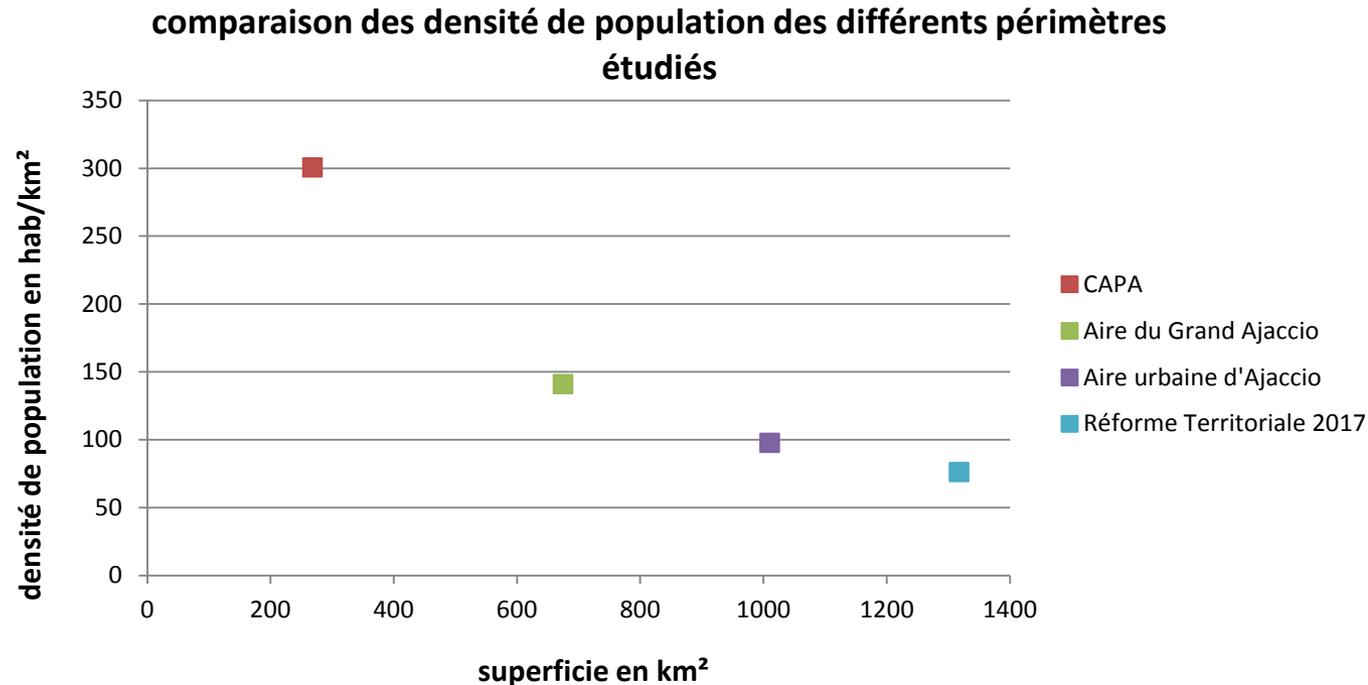












En raisonnant à l'échelle des différents périmètres proposés, la densité de population la plus importante correspond au territoire de **la communauté d'agglomération du pays ajaccien**.

Les périmètres de l'aire du Grand Ajaccio et de l'aire urbaine d' Ajaccio arrivent en termes de densité de population loin derrière le périmètre de la CAPA.

Cette zone présente donc un enjeu potentiel fort en termes d'exposition de la population.

# Analyses des périmètres proposés

## Les études sanitaires



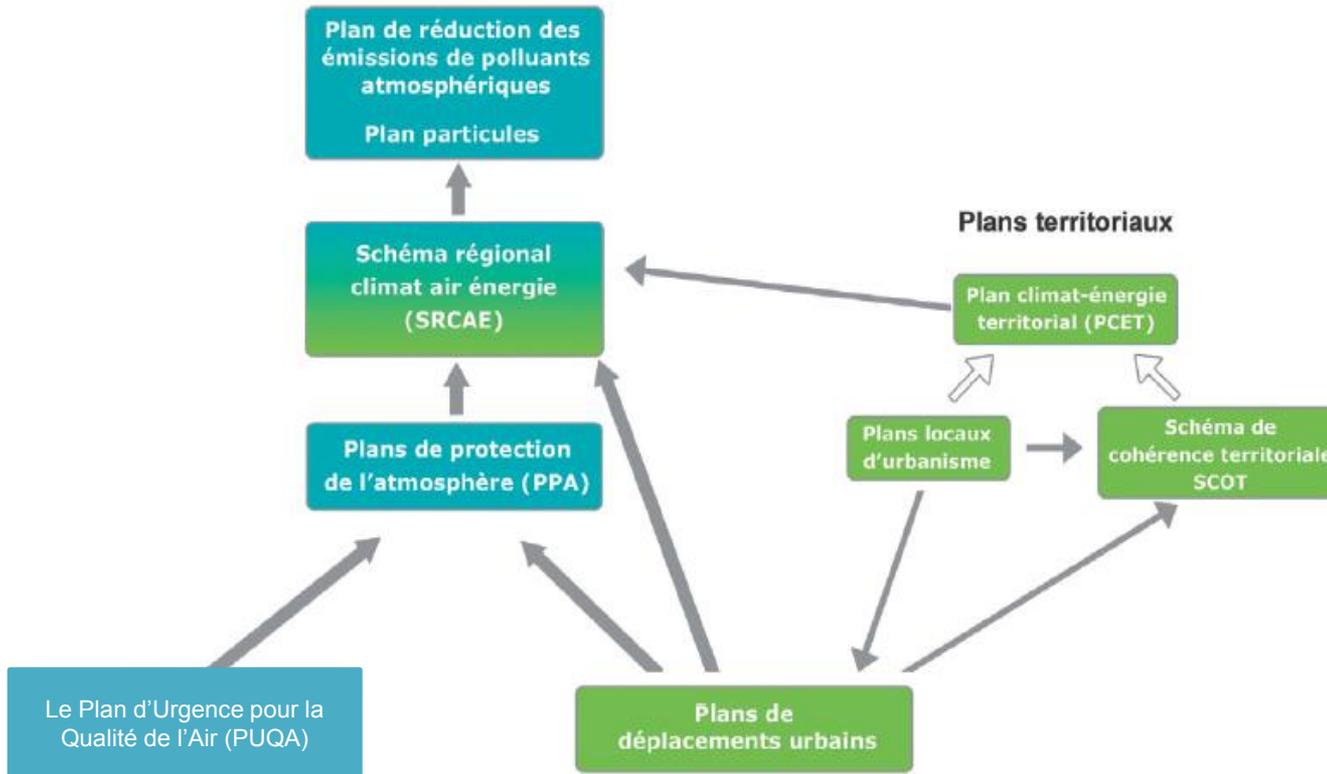
Aucune étude sanitaire n'a été réalisée sur la zone de travail, à notre connaissance.

(Source : ARS, CIRE).

# Analyses des périmètres proposés Étude des outils de planification territoriale : relations avec le PPA



## Plans qualité de l'air



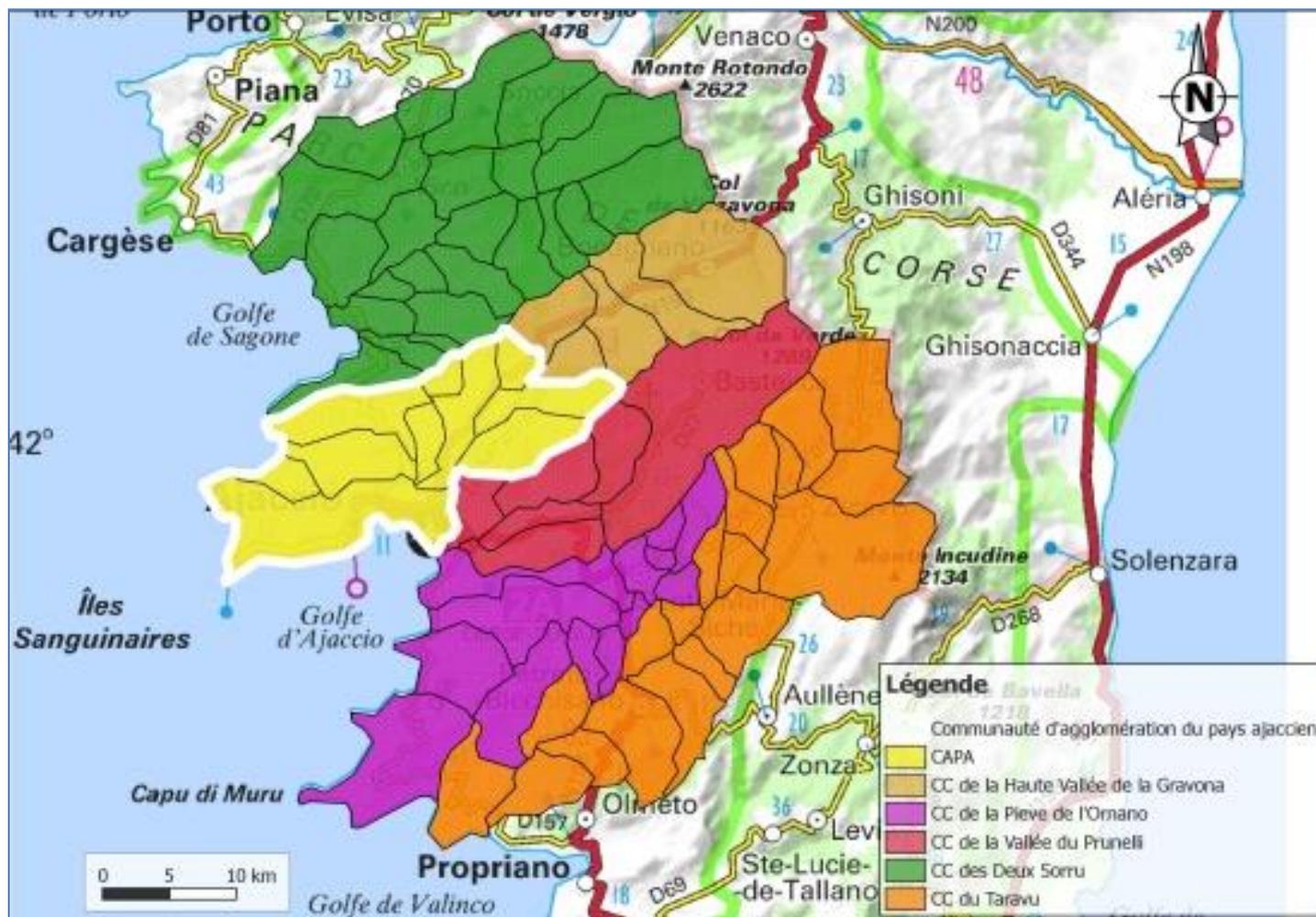
 Etabli par les collectivités

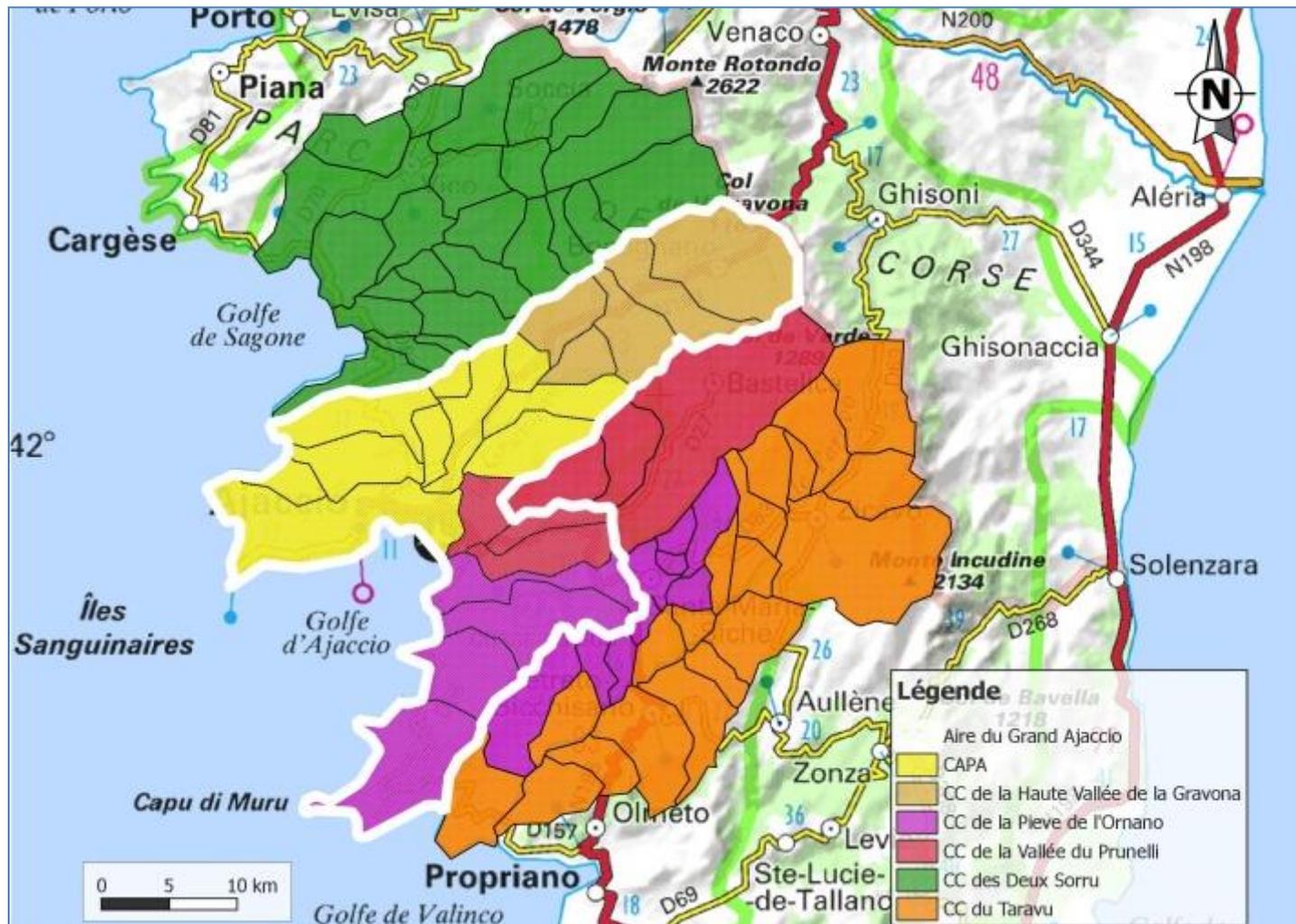
 Etabli par l'État

 Lien de compatibilité

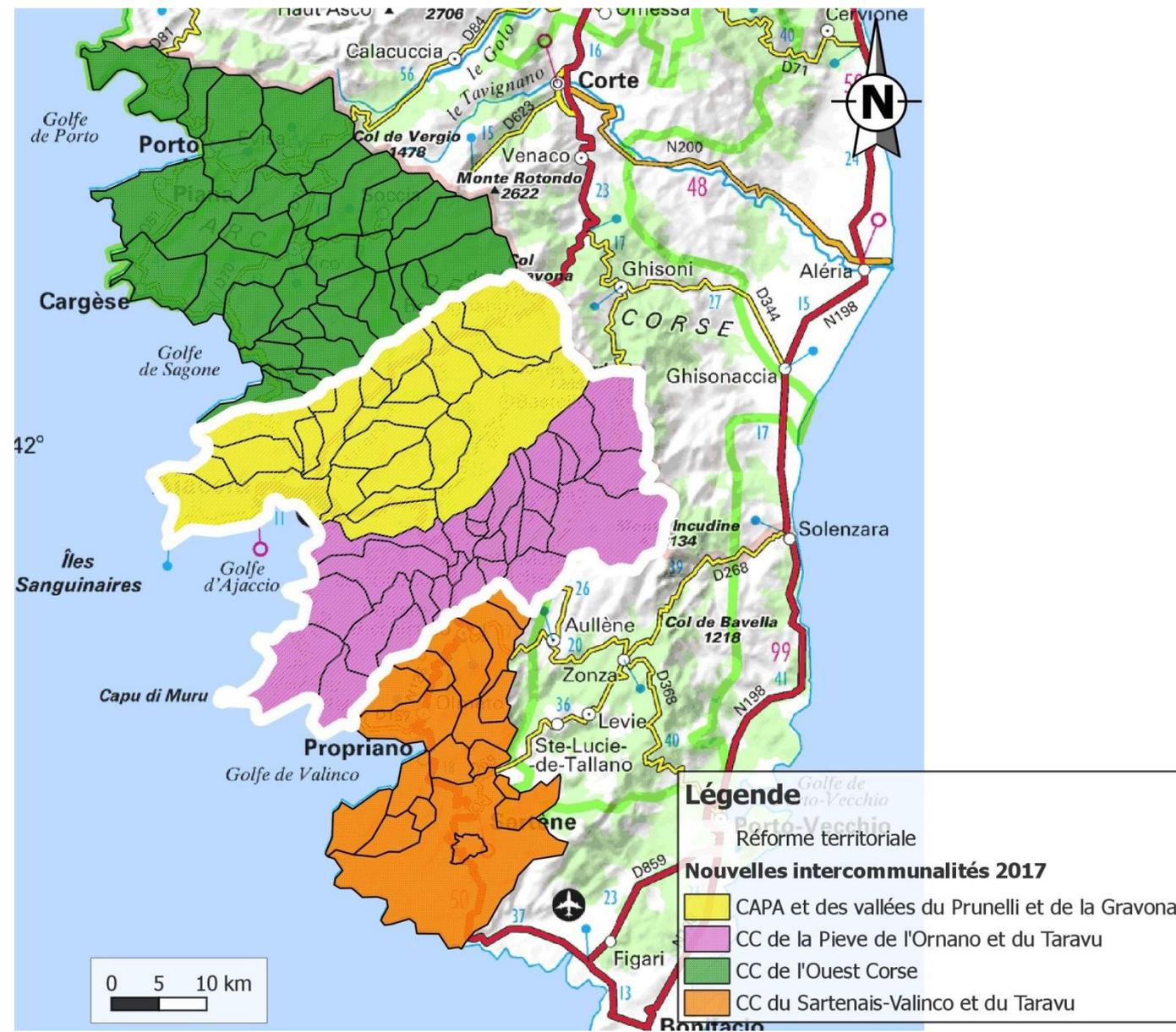
 Prise en compte

- Le SRCAE de la Corse a été approuvé le 20 décembre 2013.
- Le PADDUC : document de planification régionale et de développement pour la Corse, approuvé le 2 octobre 2015.
  
- Aujourd'hui, la région d'Ajaccio ne fait pas partie d'un SCoT.
- Il existe un PCET depuis 2012 à l'échelle de la communauté d'agglomération du pays ajaccien. Pas d'autre PCET.
  
- Le PDU (2006-2015) sur la communauté d'agglomération du pays ajaccien est en cours de révision. Pas d'autre PDU.









# Conclusions



- Quatre périmètres intéressants :



- La communauté d'agglomération du pays ajaccien
- L'unité urbaine d'Ajaccio
- L'aire du Grand Ajaccio
- L'aire dite « réforme territoriale »

	Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (scénario 1)	Aire du Grand Ajaccio (scénario 2)	Aire urbaine d' Ajaccio (scénario 3)	Réforme territoriale (scénario 4)
<b>Nombre de communes</b>	10	22	46	48
<b>Nombre d'habitants</b>	80 745 habitants	95 075 habitants	98 131 habitants	100 046 habitants
<b>Superficie</b>	268,8 km <sup>2</sup>	675 km <sup>2</sup>	1010,4 km <sup>2</sup>	1317,9 km <sup>2</sup>
<b>Prise en compte des sources industrielles</b>	XXX	XXX	XX	XX
<b>Prise en compte des sources maritimes</b>	XX	XXX	XXX	XXX
<b>Prise en compte des sources routières</b>	XX	XXX	XXX	XXX
<b>Prise en compte des sources ferroviaires</b>	XX	XXX	XXX	XXX
<b>Densité de population</b>	XXX	XX	X	X
<b>Gouvernance clairement établie</b>	XXX	XX	X	XXX

Légende :

XXX : Bon

XX : perfectible

X : imparfait

# Calendrier prévisionnel



## Une construction collective et participative : les réunions des GT

- Elle s'étendra de février 2016 à avril 2016.
- Elle intégrera :
  - Présentation du diagnostic initial,
  - Recherche concertée de mesures de réduction des pollution avec définition :
    - de l'ensemble des éléments nécessaires au bon suivi : pilote, indicateurs de suivi, chargés de collecter les données, fréquence de suivi, échéanciers de mise en œuvre des mesures
    - des éléments de coût
    - des financements et aides possibles

Une construction collective et participative qui rassemble les acteurs locaux :

Etat, collectivités, représentants des activités économiques, associations et experts

- **Création de 4 groupes de travail :**
  - Secteur résidentiel ;
  - secteur des transports (hors collectifs) ;
  - secteur des transports collectifs ;
  - secteur industriel et tertiaire.
- **Pour chaque groupe de travail : 2 réunions**

- Objectifs des GT :
  - Proposer des mesures pour améliorer la qualité de l'air à l'échelle de la région. Ces actions doivent permettre d'atteindre des niveaux respectueux des valeurs limites européennes,
  - Estimer l'efficacité de ces actions.
    - ⇒ Sur la base des bilans de qualité de l'air réalisés par Qualitair Corse,
    - ⇒ Sur la base des connaissances du territoire et d'une estimation des principales activités sur la zone
    - ⇒ sur la base des actions recensées dans les autres régions dont les PPA sont également en cours de révision (en particulier des zones portuaires)

- Les propositions d'actions devront concerner la lutte contre les pollutions **chroniques** et **ponctuelles**.
- Une distinction devra être faite, entre d'une part les **mesures pérennes** et d'autre part les **actions d'urgences** et procédures d'information et d'alerte de la population.

## La rédaction du projet de PPA

- Elle reprendra l'ensemble de la démarche engagée et mise en œuvre en 2016.
- Elle intégrera :
  - Le diagnostic initial
  - La description du périmètre retenu
  - Les mesures choisies de réduction des pollutions sur la base d'une fiche action
- Phase qui se déroulera entre mai à juin 2016.

## Mise en consultation et approbation du PPA

- Projet soumis pour avis au CODERST (septembre 2016)
- Projet soumis pour avis aux collectivités (de octobre à décembre 2016)
  - durée maximale de 3 mois
- Projet soumis à enquête publique (janvier – février 2017)
  - durée maximale de 2 mois
- Entre chaque soumission, une reprise du projet de PPA sera réalisée pour intégrer les remarques émises lors des avis.

Approbation du PPA vers mi-2017

- Vous pouvez contacter l'équipe-projet par mail :  
[ppa.ajaccio@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ppa.ajaccio@developpement-durable.gouv.fr)

et par téléphone :

Pierre PORTALIER – 04.95.23.70.85